

# **NILAM 04.10**

Deuxième édition – 01/01/2003  
Inclus les amendements 1, 2, 3 et 4

---

---

## **Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines**

---

---

Traduction assurée par le le CNDH (Centre national de déminage humanitaire, Ecole supérieure et d'application du génie d'Angers, France) en partenariat avec l'université des Lettres d'Angers. Vérification de la traduction par le CIDHG (Centre international de déminage humanitaire – Genève).

---

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)  
380 Madison Avenue M11023  
New York, NY 10017  
USA

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone: (1 212) 963 1875  
Télécopie: (1 212) 963 2498

### **Avertissement**

Le présent document entre en vigueur à compter de la date indiquée sur la page de garde. Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) faisant l'objet de révisions régulières, le lecteur devrait consulter le site Internet des NILAM (<http://www.mineactionstandards.org/>) pour s'assurer que cette version est toujours d'actualité. Le lecteur peut, à défaut, se référer au site Internet du SLAM (<http://www.mineaction.org>).

### **Avis de droits d'auteur**

Ce document des Nations Unies est une Norme internationale de l'action contre les mines (NILAM) dont les Nations Unies détiennent les droits d'auteur. La reproduction, l'archivage et la transmission de ce document ou d'un extrait de celui-ci sont interdits sous quelque forme que ce soit, dans quelque but que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du SLAM qui agit au nom de l'Organisation.

Ce document ne peut être vendu.

Directeur  
Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)  
380 Madison Avenue M11023  
New York, NY 10017  
USA

Adresse électronique : [mineaction@un.org](mailto:mineaction@un.org)  
Téléphone : (1 212) 963 1875  
Télécopie : (1 212) 963 2498

## Table des matières

Avant-propos .....	iv
Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines .....	1
1. Domaine d'application.....	1
2. Références .....	1
3 Termes et définitions.....	2
Annexe A (Informative) Répertoire anglais-français et français-anglais .....	42
Enregistrement des amendements .....	56

## Avant-propos

En juillet 1996, lors d'une conférence internationale organisée au Danemark, des groupes de travail proposèrent pour la première fois d'instaurer des normes internationales pour les programmes de déminage à des fins humanitaires. Ils formulèrent des critères pour tous les aspects du déminage, recommandèrent des normes et convinrent d'une nouvelle définition universelle du terme « dépollution ». Fin 1996, les principes proposés au Danemark furent développés par un groupe de travail dirigé par l'ONU, et des Normes internationales pour les opérations de dépollution à des fins humanitaires furent mises au point. Une première version de ces normes fut publiée en mars 1997 par le Service de lutte antimines de l'ONU (SLAM).

Depuis, ces premières normes ont élargi leur domaine d'application pour inclure les autres éléments de l'action contre les mines et pour refléter les changements dans les procédures opérationnelles, les pratiques et les règles. Les normes d'origine furent retravaillées et renommées « Normes internationales de l'action contre les mines » (NILAM). Elles furent publiées pour la première fois en octobre 2001.

D'une manière générale, l'ONU a la responsabilité d'assurer et d'encourager la gestion efficace des programmes de l'action contre les mines, y compris l'élaboration et l'actualisation des normes. Au sein de l'ONU, le Service de lutte antimines (SLAM) est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des NILAM. Les NILAM sont réalisées avec l'aide du Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Des comités techniques élaborent, examinent et révisent ces normes avec le soutien d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. On trouvera à l'adresse [www.mineactionstandards.org/](http://www.mineactionstandards.org/) la dernière version de chacune de ces normes, accompagnée d'informations sur le travail des comités techniques. Il est procédé à une révision de chaque NILAM au moins une fois tous les trois ans pour tenir compte de l'évolution des règles et pratiques de l'action contre les mines et pour y inclure les modifications au niveau des réglementations et des exigences internationales.

## Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines

### 1. Domaine d'application

Ce glossaire présente un résumé des termes, définitions et abréviations employés dans l'action contre les mines. Si deux définitions ou plus d'un même terme sont d'usage courant, elles sont indiquées dans le glossaire.

Remarque : il est possible que des définitions soient modifiées ou ajoutées à la présente NILAM. Afin de situer les définitions dans le temps, la date correspondant aux nouvelles définitions et à celles qui ont été modifiées est indiquée entre parenthèses sous le terme à définir. On partira du principe que toutes les autres définitions étaient incluses dans la seconde édition de la NILAM 04.10 datée du 01 janvier 2003.

### 2. Références<sup>1</sup>

Les documents normatifs ci-dessous contiennent des clauses qui, par la référence qui y est faite dans le présent texte, constituent des dispositions de cette norme. En ce qui concerne les références datées, il ne sera pas tenu compte des amendements ultérieurs à ces publications, ni des révisions qui y seront effectuées. Cependant, il serait judicieux que les parties à des accords qui se réfèrent à cette section de la norme étudient la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-dessous. Quant aux références non datées, l'édition qui fait foi est la plus récente du document normatif auquel il est fait référence. Les membres de l'ISO et de l'IEC conservent dans leurs registres les normes ISO et CEE en vigueur :

- a) ISO 3166, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ;
- b) ISO 9000-2000, Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vocabulaire ;
- c) ISO 14000-2004, Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation ;
- d) ISO 10241, Normes terminologiques internationales – Élaboration et présentation ;
- e) ISO Guide 51, Aspects liés à la sécurité – Principes directeurs pour les inclure dans les normes ;
- f) ISO/IEC Guide 2, Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général ;
- g) ISO/IEC Directives Partie 2, Méthodologie pour le développement des Normes internationales ;
- h) ISO/IEC Directives Partie 3, Règles de structure et de rédaction des Normes internationales ;
- i) Recueil de normes ISO, Grandeurs et unités ;
- j) OHSAS 18001:1999, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – spécifications ;
- k) OHSAS 18002:2000, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – lignes directrices pour la mise en œuvre de la norme OHSAS 18001 ;
- l) ILO R164, Recommandation sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ;
- m) ILO C155, Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ;
- n) AAP-6, Glossaire OTAN de termes et définitions ;
- o) AOP 38 Glossaire de termes et définitions sur la sécurité et l'aptitude au service de munitions, matières explosives et produits associés ;
- p) Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) ;
- q) Convention sur certaines armes classiques (CCAC), Protocole II modifié et Protocole V ;
- r) Convention sur les armes à sous-munitions (CASM) ;
- s) Nations Unies – Directives sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines.

<sup>1</sup> Dans les définitions du glossaire ci-dessous, les références indiquant « adapté de... » sont des traductions libres des références citées dans la version anglaise.

### 3 Termes et définitions<sup>2</sup>

#### Acceptation

#### Acceptance (2005) (3.3)

Acte par lequel le **commanditaire**, ou son représentant officiel, reconnaît officiellement qu'un **équipement** satisfait aux exigences requises et qu'il est adapté à un emploi dans le cadre d'un programme **d'action contre les mines**. Une acceptation peut être formulée avec des réserves.

#### Accident

#### Accident (3.5)

Événement involontaire provoquant des **préjudices**.

Remarque : Version modifiée de la définition donnée dans OHSAS 18001:1999

#### Accident de déminage/dépollution

#### Demining accident (3.61)

**Accident** survenu sur un **site de déminage/dépollution** et causé par une **mine** ou un **REG** (voir **accident dû à une mine**).

#### Accident dû à une mine

#### Mine accident (3.172)

**Accident** survenu en dehors d'un **site de déminage/dépollution** en raison d'une **mine** ou d'un **REG** (voir **accident de déminage/dépollution**).

#### Accord

#### Agreement (2004) (3.9)

Autre expression pour désigner un contrat. Un accord comprend tous les éléments indispensables d'un contrat.

Remarque : Définition à utiliser dans un cadre juridique.

#### Accord de groupe d'étude du CEN

#### CEN Workshop Agreement (CWA)

#### Accord d'atelier CEN

#### (2007) (3.33)

Accord mis au point par un groupe d'étude du CEN (Comité européen de normalisation) qui reflète le consensus entre des individus et des organisations donnés responsables de son contenu.

#### Accréditation

#### Accreditation (2009) (3.6)

Procédure au terme de laquelle une **organisation d'action contre les mines** est reconnue officiellement comme compétente et apte à planifier, à gérer et à mettre en œuvre en toute sécurité et de façon efficace et efficiente des activités d'action contre les mines.

Remarque : Dans le cas de la plupart des programmes d'action contre les mines, c'est l'**autorité nationale de l'action contre les mines** qui délivre l'accréditation. Des organisations internationales telles que l'ONU ou des organismes régionaux peuvent aussi mettre en place des mécanismes d'accréditation.

Remarque : L'usage conforme à la norme ISO 9000 veut que l'**organe d'accréditation** » accrédite les organes « de certification et d'enregistrement » attribuant les certifications ISO 9000 aux organisations. Dans le cadre des normes internationales de l'action contre les mines, l'usage est totalement différent : il repose sur la définition principale donnée ci-dessus, qui est bien connue des spécialistes de l'action contre les mines.

---

<sup>2</sup> Les termes français sont accompagnés du terme anglais correspondant, suivi de son numéro d'ordre dans la version anglaise de la norme.

**Action contre les mines**

**Mine action (2009) (3.173)**

Voir Lutte antimines

Activités visant à réduire l'**impact** économique, social et environnemental des **mines** et des **REG**, notamment des **armes à sous-munitions**.

Remarque : L'action contre les mines concerne non seulement le déminage/la dépollution, mais aussi les populations et les sociétés ainsi que la façon dont elles sont touchées par la présence des mines terrestres et par la contamination liée aux REG. L'objectif de l'action contre les mines est de réduire les risques dus aux mines terrestres et aux REG à un niveau tel que les populations puissent vivre en sécurité, que des progrès économiques, sociaux et sanitaires puissent être réalisés sans les contraintes liées à la contamination par les mines/REG et que les différents besoins des victimes puissent être satisfaits. L'action contre les mines comprend cinq catégories d'activités complémentaires :

- a) L'éducation au risque des mines (ERM) ;
- b) Le déminage humanitaire, comprenant les études techniques sur la présence de mines/REG, la cartographie, le marquage et la dépollution ;
- c) L'assistance aux victimes, y compris leur réadaptation et leur réintégration ;
- d) La destruction des stocks de mines ; et
- e) Le plaidoyer contre l'emploi de mines antipersonnel.

Remarque : De nombreuses autres tâches parallèles s'avèrent indispensables au soutien de ces cinq éléments de l'action contre les mines. Elles comprennent : l'évaluation et la planification, la mobilisation et la priorisation des ressources, la gestion de l'information, le développement des compétences humaines, la formation à la gestion, la **gestion de la qualité** et la mise en place d'équipements efficaces, appropriés et ne présentant pas de danger.

**Amorce**

**Primer (3.213)**

Composant d'une munition assujettie à une douille ou à un mécanisme de mise à feu, qui sert à la mise à feu de la charge propulsive ou d'un détonateur.

**Analyse de la problématique  
homme-femme**

**Gender analysis (2009) (3.111)**

Étude des différences de rôle entre les hommes et les femmes ainsi que de leurs accès respectifs aux ressources et du contrôle qu'ils peuvent exercer à ce niveau. Il s'agit d'un outil permettant d'améliorer la compréhension de la manière dont les différences entre les hommes et les femmes influencent leurs carrières et leurs problèmes ; il peut également permettre d'identifier les défis liés à la participation au développement. [Adapté de CRDI<sup>3</sup>]

**Analyse des risques**

**Risk analysis (3.245)**

Emploi systématique des informations disponibles pour déterminer les **dangers** et en évaluer le **risque**. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Analyse opérationnelle**

**Operational Analysis (OA) (2009) (3.198)**

**Recherche opérationnelle**

**Operational research**

Domaine de recherche appliquant une analyse scientifique quantitative et qualitative en vue de faciliter la prise de décisions des responsables en matière d'opérations.

**Anti-intrusion**

**Theft resistant (2004) (3.288)**

Construction conçue pour dissuader et/ou retarder l'entrée illégale dans des installations utilisées pour le stockage des explosifs.

<sup>3</sup> [www.idrc.org/fr/ev-126199-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.org/fr/ev-126199-201-1-DO_TOPIC.html)

**Approche tenant compte des disparités homme-femme**

**Gender sensitive (2009) (3.114)**

En matière d'action contre les mines, une approche tenant compte des disparités homme-femme prend en considération l'impact différent qu'ont les mines terrestres sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles. L'objectif d'une telle approche est de conduire l'action contre les mines de manière à se fonder sur l'égalité homme-femme et à la respecter.

**Approvisionnement**

**Procurement (3.216)**

Processus de recherche, de développement et de production ou d'acquisition à la suite duquel un **équipement** est considéré comme pouvant être utilisé ; processus qui se poursuit par la fourniture de pièces de rechange et un **suivi des matériels en service** tout au long de la durée de vie de l'équipement.

**Armé(e)**

**Armed (2009) (3.17)**

État d'une **mine** ou d'une munition explosive dont tous les éléments de la chaîne d'armement sont en place et aptes à fonctionner sous l'effet d'une énergie.

**Arme à sous-munitions**

**Cluster munition (2009) (3.39)**

Remarque : pour des raisons politiques, la définition ci-dessous d'une arme à sous-munitions est celle adoptée aux fins de la Convention sur les armes à sous-munitions. D'un point de vue technique, les armes à sous-munitions sont englobées dans la définition des REG.

Le terme arme à sous-munitions désigne une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives. [CASM] Il ne désigne pas :

- a) une munition ou sous-munition conçue pour lancer des artifices éclairants, des fumigènes, des artifices pyrotechniques ou des leurres, ou une munition conçue exclusivement à des fins de défense anti-aérienne ;
- b) une munition ou sous-munition conçue pour produire des effets électriques ou électroniques ;
- c) une munition qui, afin d'éviter les effets indiscriminés sur une zone et les risques posés par les sous-munitions non explosées, est dotée de toutes les caractéristiques suivantes :
  - i) chaque munition contient moins de dix sous-munitions explosives ;
  - ii) chaque sous-munition explosive pèse plus de quatre kilogrammes ;
  - iii) chaque sous-munition explosive est conçue pour détecter et attaquer une cible constituée d'un objet unique ;
  - iv) chaque sous-munition explosive est équipée d'un mécanisme électronique d'autodestruction ;
  - v) chaque sous-munition explosive est équipée d'un dispositif électronique

**Armes à sous-munitions abandonnées**

**Abandoned cluster munitions (2009) (3.1)**

**Armes à sous-munitions** ou sous-munitions explosives qui n'ont pas été utilisées et ont été laissées sur place ou jetées, et qui ne sont plus sous le contrôle de la partie qui les a laissées sur place ou jetées. Les armes à sous-munitions abandonnées peuvent avoir été préparées pour l'emploi ou non. [CASM]

**Arme à sous-munitions ayant raté**

**Failed cluster munition (2009) (3.103)**

**Arme à sous-munitions** qui a été tirée, larguée, lancée, projetée ou déclenchée de toute autre manière et qui aurait dû disperser ou libérer ses **sous-munitions explosives** mais ne l'a pas fait. [CASM]



**Aspects environnementaux**

**Environmental aspects (3.87)**

Éléments des activités, produits ou services d'une organisation pouvant interagir avec l'environnement. [Adapté de ISO 14001:2004 (E)]

**Assistance aux survivants**

**Survivor assistance (3.277)**

Voir Assistance aux victimes

**Assistance aux victimes**

**Victim assistance (3.304)**

Assistance aux survivants

Survivor assistance

Aide, secours, réconfort et soutien donnés aux victimes (y compris les survivants) pour réduire les conséquences médicales et psychologiques immédiates et à long terme de leur traumatisme.

**Assurance**

**Insurance (2009) (3.145)**

Disposition prévoyant un dédommagement financier pour les individus ou les organisations en cas de dommage matériel ou corporel, ou de décès, selon les sommes convenues et en cas de réalisation d'un risque déterminé.

Remarque : L'assurance devrait comprendre, pour toute personne, une protection médicale, une couverture en cas de décès ou d'invalidité ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Remarque : Il n'est pas nécessaire qu'un tel contrat soit conclu par un courtier ou par une compagnie d'assurance, sauf si l'accord contractuel l'exige. D'autres systèmes de garantie peuvent être une solution acceptable à condition qu'ils soient constitués dans les règles selon des principes actuariels admis et qu'ils prévoient une couverture suffisante.

**Assurance qualité (AQ)**

**Quality assurance (QA) (2005) (3.228)**

Composante de la **gestion de la qualité** visant à garantir avec confiance que les exigences en matière de qualité seront satisfaites. [Adapté de ISO 9000:2000]

Remarque : Dans le contexte du **déminage humanitaire**, l'assurance qualité a pour objectif de confirmer que les pratiques de gestion et les procédures opérationnelles de dépollution sont appropriées et satisfont efficacement, en toute sécurité, aux exigences définies. L'assurance qualité interne relève des **organisations de déminage/dépollution** elles-mêmes, mais il conviendrait aussi qu'un **organe de supervision** externe procède à des inspections.

**Audit/expertise**

**Audit (2006) (3.18)**

Évaluation de l'adéquation des contrôles de gestion pour s'assurer de l'utilisation économique et efficace des ressources, de la protection des biens, de la fiabilité des informations financières et autres, du respect des réglementations, des règles et des politiques établies, de l'efficacité de la gestion du risque et de l'adéquation des structures, des systèmes et des procédés organisationnels.

**Autoneutralisation**

**Self-neutralisation (3.259)**

Action de mettre une **mine** hors d'état de fonctionner au moyen d'un dispositif intégré, mais pas nécessairement d'en rendre la manipulation **sans danger**. Dans le cas des mines terrestres, le processus est parfois réversible. [Adapté de AAP-6]

**Autorité nationale**

**National authority (2004) (3.193)**

Dans le contexte de la **destruction des stocks**, ce terme désigne le ou les services de l'État, les organisations et les institutions chargés, dans chaque pays, de la réglementation, de la gestion et de la coordination de la destruction des stocks.

**Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)**

**National Mine Action Authority (NMAA) (2009) (3.194)**

Désigne les structures gouvernementales, souvent un comité interministériel, chargées, dans un pays touché par des mines, de réglementer, gérer et coordonner **l'action contre les mines**.

Remarque : en l'absence d'une ANLAM, il peut s'avérer nécessaire et approprié que l'ONU, ou un autre organisme international reconnu, assume tout ou partie des responsabilités et remplisse tout ou partie des fonctions d'un CLAM ou, parfois, d'une ANLAM.

**BLU**

**Bomb Live Unit (2004) (3.22)**

Terme faisant partie de la nomenclature relative à un type de sous-munition (exemple : BLU 26, BLU 97, etc.).

**Bombe à sous-munitions**

**Cluster Bomb Unit (CBU) (3.38)**

Bombe en grappe

Charge aéroportée, non récupérable, composée d'un distributeur et de **sous-munitions**. [Adapté de AAP-6]

Bombe mère contenant et dispersant des sous-munitions qui peuvent être des **mines** (antipersonnel ou antichars), des bombelettes perforantes (antipiste), des bombelettes à fragmentation, etc.

**Bombelette**

**Bomblet (3.23)**

Voir Sous-munition

**Cahier des charges**

**Statement of Requirement (SOR) (3.270)**

Document, reposant sur une solution préférentielle, qui expose en détail les caractéristiques et les performances attendues d'un équipement.

**Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)**

**Mine Action Coordination Centre (MACC) (3.175)**

Voir Centre de l'action contre les mines

*Mine Action Centre (MAC)*

**Centre de l'action contre les mines (CLAM)**

**Mine Action Centre (MAC) (2009) (3.174)**

Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)

Mine Action Coordination Centre (MACC)

Organisation qui, pour le compte de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** là où elle existe, est généralement responsable de la planification, de la coordination, de la supervision et, dans certains cas, de la mise en œuvre des projets d'action contre les mines. Dans le cadre des programmes nationaux d'action contre les mines, les CLAM/CCLAM servent généralement de centre opérationnel aux **autorités nationales de l'action contre les mines**.

**Certificat de transfert de responsabilités**

**Handover certificate (2009) (3.122)**

Document où l'on consigne le **transfert de responsabilités** d'un terrain précédemment soupçonné de contenir des engins explosifs, lequel soupçon a été écarté ou réduit à un niveau acceptable.

**Champ de bataille**

**Battlefield (2007) (3.19)**

Désigne une zone dans laquelle des **restes explosifs de guerre (REG)**, soit des **munitions non explosés (MNE)** ou des **munitions explosives abandonnées (MEA)**, ont été trouvés. Il peut s'agir d'anciennes **zones de combat**, de positions défensives ou de sites où des **munitions** air-sol ou d'artillerie ont été abandonnées, tirées ou larguées.

**Champ de mines**

**Minefield (3.187)**

Zone contenant des **mines** posées avec ou sans schéma. [Adapté de AAP-6]

**Chantier/site de déminage/dépollution**

**Demining worksite (2004) (3.68)**

Tout lieu de travail où des activités de déminage/dépollution sont entreprises.

Remarque : Les chantiers/sites de déminage/dépollution englobent les lieux de travail où sont conduites les activités d'**enquête**, de **dépollution** et de **neutralisation et destruction des explosifs**, dont les zones de destruction centralisées utilisées pour la destruction des mines et des REG enlevés lors des opérations de dépollution.

Remarque : L'enquête concernant un chantier/site de déminage/dépollution inclut une enquête d'impact, dans le but d'identifier les risques liés aux mines et aux REG et les zones dangereuses.

**Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CDEM)**

**Mine Detection Dog (s) (MDD) (3.179)**

Chien(s) dressé(s) et employé(s) pour détecter l'explosif des **mines**, des **REG** et d'autres dispositifs **explosifs**.

**Collaboration**

**Collaboration (3.41)**

Dans le contexte de l'action contre les mines et s'agissant de l'**approvisionnement** en équipement, s'entend d'une activité liée exclusivement à l'approvisionnement d'un **équipement** commun par deux ou plusieurs organisations.

**Comité de certification**

**Certification committee (3.34)**

Comité désigné par le Service de lutte antimines des Nations Unies pour réviser régulièrement la conformité de la composante « **impact** » du processus d'**évaluation générale de l'action contre les mines** avec les directives de l'ONU relatives à la certification, sur la base des rapports des contrôleurs **d'assurance qualité** de l'ONU agissant sur le terrain.

Remarque : L'acceptation par la communauté internationale des résultats obtenus par le volet « **impact** » de l'évaluation générale de l'action contre les mines d'un pays donné dépend de sa certification par le comité de certification de l'ONU.

**Comité européen de normalisation  
(CEN)**

Voir Normalisation européenne (NE)

**(CEN) European Committee for  
Standardisation (3.32)**

European Normalisation (EN)

Remarque : la mission du CEN consiste à promouvoir une harmonisation volontaire du vocabulaire technique en Europe, conjointement avec les organismes internationaux et les partenaires européens. Les normes européennes (connues sous le sigle EN) forment un recueil complet dont le suivi est assuré au bénéfice des utilisateurs.

**Compatibilité**

**Compatibility (3.45)**

Dans le contexte de l'**action contre les mines** et s'agissant de l'**approvisionnement** en équipement, s'entend de l'aptitude de deux composants ou sous-composants ou plus d'un **équipement** ou du matériel utilisé à coexister ou à fonctionner dans un même environnement sans qu'il y ait d'interférences entre eux.

**Contrat**

**Contract (2009) (3.49)**

Accord formel juridiquement contraignant par lequel deux parties ou plus s'engagent à faire quelque chose en échange d'une contrepartie, conformément aux dispositions prévues par ledit accord.

**Contrat à prix forfaitaire**

**Fixed price contract (2004) (3.107)**

Contrat dans lequel un **maître d'œuvre/entrepreneur** est payé à un prix forfaitaire pour entreprendre un travail déterminé ou fournir des ressources spécifiques (équipes de déminage/dépollution, équipes de **chiens détecteurs d'explosifs de mines** ou moyens mécaniques) selon un calendrier défini au préalable. Le prix forfaitaire couvre tous les travaux, les équipements et les services fournis par le maître d'œuvre/entrepreneur.

**Contrat avec plus-value**

**Cost-plus contract (2004) (3.53)**

Contrat dans lequel le **maître d'œuvre/entrepreneur** se fait rembourser toutes les dépenses effectuées lors de la réalisation d'un travail particulier et perçoit une somme forfaitaire complémentaire ou un pourcentage fixe sur les frais remboursables.

**Contrôle qualité (CQ)**

**Quality Control (QC) (3.229)**

Partie de la gestion de la qualité centrée sur la satisfaction des exigences en matière de qualité.  
[Adapté de ISO 9000:2000]

Remarque : le contrôle qualité a trait à l'inspection d'un produit fini. Dans le cas du **déminage humanitaire**, le « produit » est un **terrain déminé/dépollué et donc sans danger**.

**Convention de 2008 sur les armes à  
sous-munitions (CASM)**

**CCM (the 2008 Convention on  
Cluster Munitions) (2009) (3.30)**

La Convention sur les armes à sous-munitions interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des armes à sous-munitions. Elle prévoit en outre des dispositions sur l'assistance aux victimes, la dépollution des zones contaminées et la destruction des stocks, qui font l'objet d'articles distincts.

**Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC)**

**CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons) (2007) (3.31)**

Remarque : Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation d'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, telle que modifiée le 21 décembre 2001. Elle comprend cinq parties, ou "protocoles". Seuls deux d'entre eux sont relatifs à l'action contre les mines. Le **Protocole II modifié** traite des mines terrestres, des pièges et des autres dispositifs, et le **Protocole V** traite du problème des restes explosifs de guerre (REG).

**Convention d'Ottawa**

Voir Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)

**Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (MBT) (3.14)**

*Anti-personnel Mine Ban Convention (APMBC)*

**Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)**

Convention d'Ottawa

**Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC) (3.14)**

*Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (APMBC)*

Remarque : interdit totalement l'emploi, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel (**Mines AP**) et prévoit leur destruction. Aux fins des **normes internationales**, l'article 5 de la Convention énonce les obligations relatives à la destruction des **mines antipersonnel dans les zones minées**. L'article 7 porte sur les mesures de transparence exigées au titre de la Convention et notamment sur la localisation des **zones minées** ou **souçonnées de contenir des mines** et sur les mesures prises pour alerter les populations locales.

**Couloir d'accès**

Passage balisé traversant une **zone dangereuse** qui a été dépolluée pour permettre l'accès en toute **sécurité** à une zone ou à un point donné.

**Access lane (3.4)**

**Couloir dépollué**

Couloir sécurisé

Terme générique désignant tout type de couloir autre qu'un **couloir limitrophe**, dépollué par une équipe d'enquête technique ou de dépollution selon les normes internationales relatives aux **terrains dépollués**. Ces couloirs peuvent inclure des **couloirs d'accès** se trouvant en dehors d'une **zone dangereuse** ou des couloirs traversiers/de contrôle situés à l'intérieur d'une zone dangereuse.

**Cleared lane (3.37)**

*Safety lane*

**Couloir limitrophe**

Couloir dépollué situé autour du périmètre d'une **zone dangereuse**.

**Boundary lane (3.25)**

**Couloir sécurisé**

Voir Couloir dépollué

**Safety lane (3.37)**

*Cleared lane*

**Croisement des données**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne l'utilisation de multiples théories, sources ou types d'informations ou types d'analyse pour vérifier et fonder une évaluation. Les sources d'information ne sont pas nécessairement des personnes et peuvent inclure des documents, des cartes, des photographies, des images satellites, etc.

**Triangulation (2009) (3.292)**

**Critères**

**Standards (3.267)**

Exigences, spécifications ou tout autre critère précis à utiliser systématiquement pour veiller à ce que le matériel, les produits, les procédés et les services soient adaptés au but à atteindre.

**Danger**

**Hazard (3.126)**

Source potentielle de **préjudice**. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Décontamination**

**Decontamination (3.55)**

Processus qui consiste à éliminer une contamination par des objets, outils et accessoires de test utilisés pendant la préparation d'une zone de test. (Définition valable uniquement pour les **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.)

**Défense de la cause**

**Advocacy (3.8)**

Voir Plaidoyer/défense de la cause

**Déflagration**

**Deflagration (2009) (3.57)**

Terme technique désignant une combustion subsonique se propageant habituellement par conductivité thermique [De la matière à haute température chauffe la couche adjacente de matière plus froide et l'enflamme. (AOP 38)].

**Démilitarisation**

**Demilitarisation (2009) (3.58)**

Action qui consiste à retirer ou à neutraliser le potentiel militaire d'une munition. La démilitarisation est une démarche nécessaire pour les articles militaires avant de permettre un emploi non militaire. [AOP 38]

Processus qui rend les **munitions** inaptes à leur fonction d'origine.

**Déminage humanitaire/déminage\***

**Humanitarian demining/demining (3.134)**

Activités permettant l'enlèvement des **mines** et des **REG**, comprenant notamment les **enquêtes techniques**, la cartographie, la **dépollution**, le **marquage**, la documentation faisant suite à la dépollution, la **liaison avec les communautés pour l'action contre les mines** et le **transfert des responsabilités des terrains dépollués**. Le déminage humanitaire peut être effectué par divers types d'organisations, notamment des organisations non gouvernementales, des entreprises commerciales, des équipes nationales de l'action contre les mines ou des unités militaires. Le déminage humanitaire peut se faire dans le cadre d'une intervention d'urgence ou d'activités de développement.

Remarque : dans les NILAM et les guides, le **la dépollution des mines et des REG** ne constitue qu'une partie du processus de déminage humanitaire.

Remarque : dans les NILAM et les guides, le déminage humanitaire constitue une composante de l'action contre les mines.

Remarque : dans les NILAM et les guides, les termes « déminage » et « déminage humanitaire » sont interchangeables.

**Déminage non officiel**

**Informal demining (2009) (3.141)**

Activités indépendantes de dépollution ou de marquage des **zones dangereuses**, généralement entreprises par des résidents locaux pour leur propre compte ou pour le compte de leur communauté. Souvent désigné par les termes *initiative d'entraide* ou *déminage spontané*, le déminage non officiel s'inscrit habituellement hors ou en parallèle des structures officielles d'action contre les mines et des activités de *déminage* entreprises par les armées ou de *déminage*

*humanitaire* soutenues notamment par l'ONU, des ONG internationales et nationales, des entreprises privées et des gouvernements.

Remarque : le déminage non officiel est parfois appelé « déminage villageois » ou « déminage d'initiative locale ».

**Démineur**

***Deminer (2009) (3.59)***

Homme ou femme qualifié(e) employé(e) pour entreprendre des activités de **déminage/dépollution** sur un **site de déminage/dépollution**.

**Démolition**

***Demolition (dml) (3.69)***

Destruction de structures, d'installations ou de matériels par le feu, l'eau, des **explosifs**, des moyens mécaniques ou autres. [adapté de AAP 6]

**Dépollution (terme général)**

***Clearance (2009) (3.35)***

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne les activités d'enlèvement et/ou la destruction de toutes les **mines** et de tous les **REG** présents dans une **zone définie**, jusqu'à une profondeur donnée.

**Dépollution (selon les normes)**

***Mine clearance (3.178)***

Action de dépolluer une zone précise en enlevant les **mines** et les **REG** qu'elle contient, selon des normes prédéfinies.

**Dépollution du champ de bataille (DCB)**

***Battle Area Clearance (BAC) (2005) (3.20)***

Dépollution systématique et contrôlée des zones dangereuses où l'on sait qu'il n'y a pas de mines parmi les objets explosifs présents.

**Dépôt**

***Magazine (2004) (3.162)***

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne tout bâtiment, toute structure ou tout conteneur dans lequel le stockage de **matière explosive** est autorisé.

**Désamorcer**

***Disarm (3.76)***

Fait de rendre une **mine** ou un autre **engin explosif** inopérant en retirant la **fusée** ou l'**allumeur**. Généralement, lors de cette opération, on supprime un ou plusieurs éléments de la chaîne de mise de feu.

**Destruction**

***Destruction (2004) (3.72)***

Processus consistant à faire passer définitivement des **munitions** ou **des explosifs** à un état **inerte** dans lequel ils ne peuvent plus fonctionner.

**Destruction des stocks**

***Stockpile destruction (2009) (3.273)***

Destruction visant à réduire les stocks d'**engins explosifs** de façon continue.

**Destruction sur site**

***Destroy (destruction) in situ/Blow in situ (2009) (3.71)***

**Destruction** à l'aide d'**explosifs** d'un engin sans le déplacer, généralement en faisant exploser une charge placée à côté de lui.

**Détection**

**Detection (2004) (3.74)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend de la découverte par un moyen, quel qu'il soit, de la présence de **mines** ou de **REG**.

**Détonateur**

**Detonator (3.75)**

Artifice contenant un **explosif** sensible destiné à produire une onde de **détonation**. [AAP-6]

**Développement à plein régime**

**Full development (FD) (3.109)**

Procédure incluant tous les procédés d'ingénierie, les **essais** et les **tests** nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet définitif et précis afin que la production débute à plein régime.

**Développement préliminaire (DP)**

**Preliminary Development (PD) (2004) (3.210)**

Travail de planification, de conception et d'ingénierie nécessaire à l'exploration des zones d'incertitude technique, qui est destiné à fournir des estimations précises des délais et des coûts avant que la décision de s'engager dans la phase de **développement à plein régime** ne soit prise.

Remarque : Durant la phase de développement préliminaire, un lien relativement flexible devrait exister entre les spécifications techniques et les exigences opérationnelles.

**Diffusion de l'information au public**

**Public information dissemination (2004) (3.226)**

Transmission d'informations actualisées sur la situation en matière de **mines** et de **REG** aux hommes, femmes et enfants. De telles informations peuvent se concentrer sur des questions particulières, telles que le respect de la législation relative à l'interdiction des mines, ou peuvent être employées pour obtenir le soutien du public en faveur des programmes d'action contre les mines. Ces projets comprennent habituellement des informations visant à réduire les risques, mais peuvent également être employés pour refléter la politique nationale de l'action contre les mines.

**Disponible dans le commerce**

**Commercial off the Shelf (COTS) (3.42)**

**Disponible sur étagère**

Dans le contexte de l'action contre les mines et s'agissant de l'**approvisionnement** en équipement, s'entend d'un **équipement** qu'on peut se procurer directement chez un fabricant et qui n'a pas besoin d'être transformé avant sa mise en service, à l'exception de modifications mineures.

**Dispositif antimanipulation**

**Anti-handling device (3.13)**

Dispositif destiné à protéger une mine et qui fait partie de celle-ci, est relié à celle-ci, attaché à celle-ci ou placé sous celle-ci, et qui se déclenche en cas de tentative de manipulation ou autre dérangement intentionnel de la mine. [CIMAP]

**Distributeur**

**Dispenser (2009) (3.77)**

Conteneur ou dispositif utilisé pour l'emport et le largage des sous-munitions. [AAP-6]

**DNT (Dinitrotoluène)**

**DNT (Dinitrotoluene) (2005) (3.79)**

Produit dérivé du **TNT** et un résidu issu de la dégradation du TNT. Celui-ci est normalement présent en quantité variable dans tout dispositif explosif contenant du TNT. La pression de la vapeur du DNT est plus forte que celle du TNT lui-même et, dans certaines conditions, il peut s'avérer plus facile de détecter du DNT que du TNT.



**Donateur**

**Donor (2009) (3.80)**

Toute source de financement.

**Données de trame**

**Raster data (3.232)**

Usage d'une grille virtuelle de cellules pour représenter le paysage. Les caractéristiques de chaque point sont stockées dans une colonne/ligne individuelle au sein d'un tableau ; les lignes sont identifiées comme un ensemble de cellules connexes ; les zones sont composées d'un ensemble de cellules ayant une caractéristique commune.

**Données ventilées par âge et par sexe**

**Sex and age disaggregated data (SADD) (2009) (3.260)**

Recueil de données englobant des informations sur le sexe et l'âge des personnes touchées (hommes, femmes, garçons ou filles) et sur celles d'entre elles qui sont le plus vulnérable, afin que les services fournis soient correctement ciblés. Les données relatives à la population touchée par la situation de crise devraient toujours être ventilées par âge et par sexe, ainsi que par d'autres facteurs tels que l'origine ethnique ou la religion. [Adapté de IASC]

**Données vectorielles**

**Vector data (3.301)**

Emploi de coordonnées en X et Y se conjuguant pour définir les trois caractéristiques de base d'un paysage : points, lignes et zones.

Remarque : les points (villes, lieux d'incidents, etc.) sont représentés par un simple bigramme de coordonnées. Les lignes (routes, rivières, etc.) sont représentées par une série de coordonnées formant des points reliés entre eux dans un certain ordre. Les zones ou polygones (lacs, limites, etc.) sont représentés par un ensemble de coordonnées se refermant sur lui-même et formant un contour.

**Durabilité**

**Durability (3.82)**

Aptitude d'un objet ou d'un matériel à remplir, dans le temps et dans des conditions déterminées, la fonction pour laquelle il a été prévu. La durabilité est fonction de la fiabilité dans le temps.

Remarque : la durabilité implique une résistance à la détérioration, à la corrosion, à la fissuration, au délaminage, aux chocs thermiques, à l'usure et aux dommages causés par des corps étrangers.

**Échantillon**

**Sample (3.251)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend d'une ou plusieurs parcelles de terrain de 1 m<sup>2</sup> prises au hasard dans un lot donné.

**Échantillonnage**

**Sampling (3.254)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, s'entend d'une procédure par laquelle on choisit, à des fins d'essais, une ou plusieurs parties d'une **zone dépolluée** comme étant représentative(s) de l'ensemble de la zone.

**Échantillonnage aléatoire**

**Random sampling (3.231)**

Choix **d'échantillons** par un processus offrant une même probabilité de sélection à chaque élément. Moyen objectif ou impartial de choisir des zones à des fins d'**essai**.

**Education au risque des mines (ERM)**

Education au danger des mines

Voir Sensibilisation

Activités ayant pour but de réduire le risque de préjudice causé par les mines/REG en sensibilisant les hommes, les femmes et les enfants en fonction de leurs différents rôles, besoins et vulnérabilités, et en encourageant le changement de comportement par la **diffusion d'information au public, l'enseignement**, la formation et la **liaison avec les communautés**.

**Mine Risk Education (MRE) (2009) (3.183)**

Mine awareness

**Effet**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne les effets à court et à moyen terme probables ou atteints des **extrants** d'une intervention. Les effets sont liés à l'efficacité d'une intervention.

**Outcome (2009) (3.201)**

**Efficacité**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le degré de réalisation, ou de réalisation attendue, des objectifs d'une intervention, compte tenu de leur importance relative.

**Effectiveness (2009) (3.84)**

**Effizienz**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le rapport entre les résultats obtenus sur le plan économique (**extrants** et **effets**) et les ressources/intrants (financiers, humains, temps, etc.) mis en œuvre.

**Efficiency (2009) (3.83)**

**Égalité homme-femme**

Égalité de droits, de responsabilités et de chances pour les hommes et les femmes, ce qui implique que les intérêts, les priorités et les besoins de chacun soient pris en compte de la même manière.

**Gender equality (2009) (3.112)**

**Employé d'organisation de déminage/dépollution**

Employé, homme ou femme, travaillant sur un site de déminage/dépollution.

**Demining Worker (2009) (3.67)**

**Engin de déminage/dépollution**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne une unité d'équipement mécanique utilisée dans des opérations de déminage/dépollution.

**Demining Machine (2009) (3.63)**

**Engin explosif**

Toute munition contenant des explosifs, des matériaux issus de fission ou de fusion nucléaire ou des agents biologiques et chimiques. Par exemple, bombes et ogives explosives, missiles et roquettes ; **munitions** pour pièces d'artillerie, mortiers, roquettes et armes portatives ; toutes **mines**, torpilles et grenades sous-marines ; charges de démolition ; bombes en groupes et roquettes en paniers ; éléments mus par cartouche ou charge propulsive ; pièces électro-explosives ; pièges explosifs et tous éléments ou composants similaires ou apparentés de nature explosive. [Adapté de AAP-6]

**Explosive Ordnance (EO) (3.98)**

**Engin non explosé (ENE)**

Voir Munition non explosée (MNE)

**Unexploded Ordnance (UXO) (3.295)**

**Engin travaillant par intrusion**

**Intrusive machine (2007) (3.151)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, ce terme fait référence aux **engins** conçus pour être utilisés à l'intérieur d'une **zone dangereuse**, tandis que le terme « **engin ne travaillant pas par intrusion** » fait référence aux engins conçus pour fonctionner depuis une zone dépolluée ou connue pour être sûre, et dont l'**outil mécanique** s'actionne à l'intérieur de la **zone dangereuse**.

**Enquête d'impact**

**Impact survey (2009) (3.137)**

Évaluation de l'impact socioéconomique de la présence confirmée ou soupçonnée de **mines** et de **REG**, destinée à faciliter la planification et l'établissement des priorités des programmes et projets d'**action contre les mines**.

**Enquête non technique**

**Non technical Survey (2009) (3.197)**

Activité d'enquête qui implique la collecte et l'analyse d'informations existantes ou nouvelles sur une **zone soupçonnée dangereuse**. Elle vise à définir s'il existe ou non la preuve d'un **danger** dans cette zone, le cas échéant à définir le type et l'étendue de ce danger ainsi que, dans la mesure du possible, le périmètre de la zone véritablement dangereuse *sans* intervention physique. Normalement, une enquête non technique n'implique pas l'investissement de ressources de dépollution ou de vérification. Les résultats d'une enquête non technique peuvent remplacer les données obtenues par des enquêtes antérieures.

**Enquête technique**

**Technical survey (2009) (3.283)**

Se rapporte à une intervention approfondie dans une zone dangereuse confirmée, ou une partie d'une zone dangereuse confirmée, avec des outils de dépollution ou de vérification. Elle devrait soit confirmer la présence de mines/REG et conduire à la définition d'une ou de plusieurs zone(s) dangereuse(s) définie(s), soit indiquer l'absence de mines/REG, auquel cas les terres pourraient être remises à disposition si cette absence de danger était corroborée par d'autres preuves.

**Ensemble**

**Ensemble (3.85)**

Collection de vêtements de protection à porter par mesure de précaution.

**Entretien collectif**

**Group interview (2009) (3.120)**

Conduite d'un entretien officiel avec un groupe d'**informateurs clés**, comptant à la fois des hommes et des femmes, appartenant à une communauté touchée afin de déterminer le champ de l'enquête au sein de cette communauté.

**Environnement**

**Environment (3.86)**

Milieu dans lequel une organisation opère, y compris l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la faune, la flore et les êtres humains, ainsi que leurs relations d'interdépendance. [Adapté de ISO 14001:2004 (E)]

**Équipement**

**Equipment (3.93)**

Dispositif physique, mécanique, électrique et/ou électronique servant à rendre plus performantes les activités, les méthodes et les pratiques de l'homme.

**Équipement individuel de protection (EIP)**

**Personal Protective Equipment (PPE) (3.204)**

Équipements et vêtements conçus pour assurer la protection des individus, à porter ou à détenir au travail, qui les protègent contre un ou plusieurs **risques** menaçant leur **sécurité** ou leur **santé**.

**Essai**

**Trial (3.291)**

Série de **tests** organisés de façon systématique, dont les résultats individuels donnent lieu à l'évaluation globale d'un composant, d'un **équipement** ou d'un système.

**Estimation des investissements**

**Investment appraisal (3.152)**

Processus de détermination des objectifs de dépenses où l'on définit d'autres façons pour atteindre ces objectifs et où l'on évalue la façon la plus rentable d'investir.

**Établissement des priorités**

**Priority setting (2009) (3.215)**

Processus visant à décider quelles sont les activités qui devraient être entreprises en premier, compte tenu des ressources et du temps limités. L'établissement des priorités s'applique à tous les aspects de l'action contre les mines (**ERM, remise à disposition des terres, destruction des stocks et défense de la cause/plaidoyer**).

**Etude de faisabilité**

**Feasibility study (FS) (3.105)**

Étude destinée à établir la faisabilité dans le cadre d'une **expression des fonctionnalités**, en termes de technologie, de coût et de temps.

**Etude des risques**

**Risk assessment (3.246)**

Processus global comprenant l'**analyse des risques** et l'**évaluation des risques**.  
[Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Etude d'impact**

Voir enquête d'impact

**Impact survey/Landmine Impact Survey (LIS) (3.137)**

**Etude préliminaire**

Étude qui donne une indication sur la faisabilité d'une idée en termes de possibilités techniques et de coûts.

**Preliminary study (3.211)**

**Evaluation**

Analyse d'un résultat ou d'une série de résultats visant à déterminer, sur les plans quantitatif et qualitatif, l'**efficacité** et la valeur d'un logiciel, d'un composant, d'un **équipement** ou d'un système dans l'environnement dans lequel il fonctionnera.

**Evaluation (2009) (3.95)**

Remarque : cette définition s'applique dans le cadre des évaluations et des tests d'équipement.

Évaluation, aussi systématique et objective que possible, d'un projet en cours ou achevé, d'un programme ou d'une politique, de sa conception, de sa mise en œuvre et des résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité au niveau du développement, l'efficacité, l'impact et le caractère durable. Une évaluation devrait fournir des informations qui soient crédibles et utiles, permettant l'intégration des enseignements tirés dans le processus décisionnel tant des destinataires que de donateurs

Remarque : définition extraite de « Principes pour l'évaluation de l'assistance au développement », Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), DAC. 1991.

Processus qui vise à déterminer aussi exhaustivement et objectivement que possible le bien-fondé ou l'intérêt d'une intervention.

Remarque : le mot « objectivement » exprime le besoin de mener une analyse équilibrée qui reconnaît les partis pris et concilie les points de vue des parties prenantes (tous ceux qui sont intéressés ou impliqués dans les programmes, y compris les bénéficiaires, qui sont les principales parties prenantes) en ayant recours à différentes sources et méthodes.

Remarque : l'évaluation est considérée comme un exercice à caractère stratégique.

Remarque : cette définition s'applique dans le cadre des programmes (voir le manuel de l'UNICEF sur la politique et la programmation).

**Evaluation de l'impact sur l'environnement**

**Environmental Impact Assessment (EIA) (2007) (3.90)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne le processus visant à identifier, prévoir, évaluer et atténuer les effets biophysiques, sociaux et environnementaux des activités de l'**action contre les mines** avant que des décisions et des engagements ne soient pris.

**Evaluation des risques (action contre les mines)**

**Risk evaluation (3.247)**

Processus basé sur l'**analyse des risques**, ayant pour objectif de déterminer si l'on a atteint la limite de **risque admissible** [Adapté de ISO Guide 51:1999 (E)]

**Evaluation générale de l'action contre les mines**

**General Mine Action Assessment (GMAA) (2004) (3.115)**

Processus continu par lequel un bilan complet peut être obtenu sur tous les emplacements signalés et/ou suspectés de contamination par les **mines** ou les **REG** et les quantités et types des **engins explosifs**, de même que des informations concernant les caractéristiques locales du terrain, de la végétation et du climat ainsi qu'une estimation de l'ampleur et de l'**impact** du problème causé par les mines ou les REG sur les individus, les communautés et le pays.

**Évaluation post-dépollution**

**Post-clearance assessment (2009) (3.207)**

Enquête visant à évaluer l'efficacité et l'efficience de la planification, de l'établissement des priorités et des processus de mise en œuvre de l'action contre les mines, dans le but d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'action contre les mines, de superviser l'utilisation post-dépollution de la terre, de garantir la clarté, la transparence et la bonne exécution des procédures d'établissement des priorités, et d'aider à identifier les problèmes auxquels les communautés sont confrontées pour transformer les extrants de l'action contre les mines (par exemple les terres dépolluées) en effets durables sur le développement.

**Événement préjudiciable**

**Harmful event (2004) (3.125)**

Circonstance au cours de laquelle une **situation dangereuse** cause un préjudice. [Adapté de ISO guide 51:1999 (E)].

**Excavation**

**Excavation (2009) (3.96)**

Procédure consistant à creuser le sol, employée lors des activités de déminage/dépollution pour détecter ou confirmer la présence de mines et/ou de REG se trouvant sous la surface du sol.

**Exempt de mines**

**Mine free (2004) (3.180)**

Terme en usage pour désigner une zone qui a été certifiée comme dépolluée jusqu'à une profondeur définie. Peut aussi être appliqué à un pays ou une zone qui n'a pas connu de problème de contamination par des mines.

**Exigence générique**

**Generic requirement (3.116)**

Performances et caractéristiques environnementales qui sont communes à toutes les utilisations envisagées d'un **équipement** donné.

**Exigence locale**

**Local requirement (3.159)**

Performances et caractéristiques d'un **équipement** donné tenant compte des contraintes environnementales et des procédures et des exigences opérationnelles locales.

**Explosif**

**Explosive (3.101)**

Substance ou mélange de substances qui, sous l'influence d'actions extérieures, peut libérer dans un temps très court de l'énergie sous forme de gaz et de chaleur. [AAP-6]

**Expression des fonctionnalités**

**Statement of Tasks and Outputs (STO) (2004) (3.271)**

Document qui exprime les besoins des **utilisateurs** en termes généraux, présente les fonctions de l'équipement et ses caractéristiques principales en mettant l'accent sur les résultats à obtenir plutôt que sur la manière d'y parvenir, de façon à n'écarter d'emblée aucune solution possible.

**Extrant**

**Output (2009) (3.200)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne les produits, les moyens de production et les services qui résultent d'une intervention d'action contre les mines. Les extrants peuvent aussi englober des changements résultant de l'intervention qui permettront d'atteindre les **effets** visés (par exemple le développement des capacités locales).

**Facteurs environnementaux**

**Environmental factors (3.88)**

Facteurs liés à l'environnement qui influent sur la propagation de l'odeur dégagée par une **mine**, sur la **détection** d'une odeur cible ou la capacité des hommes et des chiens à travailler efficacement et en toute sécurité (par exemple le vent, la pluie, la température, l'humidité, l'altitude, le soleil et la végétation). (Définition valable uniquement dans le cadre de l'utilisation des **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.)

**Fiabilité**

**Reliability (3.240)**

Faculté d'un **équipement**, d'un composant ou d'un sous-composant de réaliser une fonction requise, sous certaines conditions et dans un laps de temps donné.

**Force majeure**

**Force majeure (2009) (3.108)**

Clause habituelle d'un **contrat** libérant les deux parties de toute responsabilité ou obligation lorsque survient un événement ou une circonstance extraordinaire indépendants de la volonté des parties contractantes.

**Formulation de concept**

**Concept formulation (3.46)**

Première étape du processus **d'approvisionnement** couvrant la période allant de l'émergence de l'idée au rapport initial des besoins opérationnels.

**Fragmentation secondaire**

**Secondary fragmentation (3.257)**

Lors d'une **explosion**, fragmentation qui ne fait pas partie du fonctionnement normal de la **mine** ou du **REG**.

**Fusée**

**Fuze (3.110)**

Allumeur

Dispositif amorçant une chaîne de **mise de feu**. [Adapté de AAP-6]

**Géoréférencement**

**Georeferencing (3.117)**

Processus par lequel des coordonnées graphiques, ou toute autre source indirecte de référencement, sont ajoutées à des tableaux de données, permettant d'effectuer de façon simple une comparaison, un regroupement et une analyse d'ensemble de données disparates sur la base de positions géographiques identiques.

**Gestion de la qualité (GQ)**

**Quality Management (QM) (2004) (3.230)**

Activités coordonnées destinées à diriger et contrôler un organisme s'agissant de la **qualité**. [Adapté de ISO 9000:2000]

**Gestion de projet**

**Project management (2004) (3.220)**

Processus par lequel un projet est mené à terme.

**Impact**

**Impact (2009) (3.135)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le niveau des conséquences socioéconomiques subies par la communauté en raison des **préjudices** ou des **risques** de préjudice dus aux **mines** et aux **REG**, ainsi qu'aux **zones dangereuses**.

Remarque : l'impact est la résultante :

- a) de la présence d'un danger lié aux mines et aux REG au sein de la communauté ;
- b) du **risque inadmissible** qui découle de l'utilisation d'infrastructures telles que routes, marchés, etc. ;
- c) du risque inadmissible associé à des activités de subsistance telles que l'usage de terrains agricoles, de points d'eau, etc. ;
- d) du nombre de victimes d'**incidents de mines** et de **REG** durant les deux dernières années.

Remarque : dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, ce terme désigne les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, produits par une intervention, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou non. Le terme « effet final » peut aussi être utilisé.

**Impact environnemental**

**Environmental impact (2006) (3.89)**

Tout changement de l'**environnement**, qu'il soit favorable ou non, résultant en partie ou entièrement des **aspects environnementaux** d'une organisation.

[Adapté de ISO 14001:2004 (E)]

**Incident**

**Incident (2004) (3.139)**

Événement provoquant un **accident** ou risquant d'entraîner un accident.

**Incident de dépollution**

**Demining incident (3.64)**

Incident survenu sur un **site de dépollution** à cause d'une **mine** ou d'un REG (voir **incident dû à une mine**).

**Incident dû à une mine**

**Mine Incident (3.181)**

Incident survenu en dehors d'un site de dépollution en raison d'une **mine** ou d'un **REG** (voir **incident de déminage/dépollution**).

**Informateurs clés**

**Key informants (2009) (3.153)**

Hommes, femmes et enfants possédant une connaissance relativement bonne des **zones dangereuses** qui se trouvent à l'intérieur et à proximité de leur communauté.

Remarque : les informateurs clés peuvent regrouper, de manière non exhaustive, les responsables communautaires, les individus touchés par les mines, les enseignants, les chefs religieux, etc.

**Information à l'intention du public**

**Public education (2009) (3.225)**

Processus visant à faire prendre conscience des **risques dus aux mines** et aux **REG** au moyen de l'information du public et de systèmes éducatifs formels ou informels.

Remarque : l'éducation du public est une approche de mobilisation de masse qui délivre des informations sur les dangers liés aux mines et aux REG. Elle peut se traduire par un enseignement formel ou informel et peut reposer sur les médias de masse. L'accès aux informations peut être différent entre les hommes, les femmes, les garçons et les filles, ce qui peut influencer la portée des messages d'éducation au risque des mines et pourrait nécessiter l'adoption d'autres messages, moyens éducatifs et supports.

Remarque : en cas d'urgence, en raison des contraintes de temps ou d'un manque de données disponibles, c'est le moyen de diffusion le plus pratique de consignes de sécurité. Dans d'autres situations, elle peut soutenir la **liaison avec les communautés**.

**Information fiable  
(action contre les mines)**

**Reliable (mine action) information  
(2009) (3.241)**

Information considérée comme acceptable par l'**autorité nationale de l'action contre les mines** pour la conduite des opérations de **déminage/dépollution**.

**Inspection**

**Inspection (2004) (3.142)**

Observation, mesure, examen, test, évaluation ou appréciation d'un ou plusieurs composants d'un produit ou d'un service pour le ou les confronter aux exigences spécifiées au préalable de manière à en déterminer la conformité.

**Inspection post-dépollution**

**Post-clearance inspection (2004) (3.208)**

Dans le contexte du déminage humanitaire, ce terme se réfère aux procédures de mesure, d'examen, de test ou de toute autre comparaison d'un échantillon de terre dépolluée avec les exigences en matière de dépollution afin de vérifier que celles-ci ont été respectées.

**Intégration de l'action contre les mines et  
du développement  
(lier l'action contre les mines et le  
développement)**

**Integrated mine action and  
development  
(linking mine action and  
development) (2009) (3.144)**

- (1) Efforts pour augmenter les bénéfices de l'action contre les mines sur le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les contextes où la contamination par les mines terrestres et les REG entrave la reconstruction et le développement post-conflit.
- (2) Efforts déployés par les acteurs de développement travaillant dans les organisations d'action contre les mines pour promouvoir activement le développement dans les communautés et les régions touchées par les mines/REG.



**Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme**

**Gender mainstreaming (2009) (3.113)**

Processus d'évaluation des conséquences différentes sur les femmes et les hommes de toute mesure planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans toutes les régions du monde et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à faire des préoccupations et des expériences des femmes comme des hommes une dimension à part entière de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la supervision et de l'évaluation des politiques et programmes dans l'ensemble des sphères politiques, économiques et sociales, de sorte que les femmes et les hommes retirent des bénéfices égaux et que les inégalités ne soient pas perpétuées. [Adapté de UNMAT, 2005]

**Interchangeabilité**

**Interchangeability (3.147)**

Dans le contexte de l'action contre les mines et s'agissant de l'**approvisionnement** en équipement, désigne une situation où deux éléments **d'équipement** ou plus présentent des caractéristiques physiques et fonctionnelles telles que leur performance et leur durée de vie sont équivalentes et qu'ils peuvent donc être utilisés les uns à la place des autres sans qu'il soit nécessaire de modifier ces éléments eux-mêmes ou des éléments associés, sauf pour le réglage, ni de procéder à une sélection parmi ces éléments pour en vérifier la conformité et la performance.

**Investigation ciblée**

**Targeted investigation (2009) (3.281)**

Examen, au cours de l'**enquête technique**, de certaines zones à l'intérieur d'une **zone dangereuse confirmée** plus susceptibles d'être minées ou de contenir des REG que d'autres.

**Investigation systématique**

**Systematic investigation (2009) (3.280)**

Processus systématique d'**enquête technique** appliqué à une **zone dangereuse confirmée**. Généralement, cet examen est utilisé quand aucune partie de la **zone dangereuse confirmée** en question n'est susceptible de contenir plus de mines ou de **REG** qu'une autre.

**Lettre d'accord**

**Letter of agreement (2004) (3.156)**

Forme simplifiée de contrat qui énonce les fondements de l'accord sans y inclure tous les détails. Elle peut être utilisée avant l'établissement d'un contrat en bonne et due forme ou, dans certains cas, à la place d'un tel contrat.

**Liaison avec les communautés**

**Community liaison (2009) (3.44)**

**Liaison avec les communautés pour l'action contre les mines** **Community mine action liaison**

Liaison avec des hommes et des femmes des communautés touchées par des **mines** ou des REG afin d'échanger des informations sur la présence et l'**impact** des **mines/REG**, d'établir une communication bilatérale avec les programmes de l'action contre les mines et de développer des stratégies de **réduction des risques**. La liaison avec les communautés vise à garantir que les différents besoins et priorités des communautés sont au centre de la planification, de la mise en œuvre et de la **supervision** des opérations de l'action contre les mines.

**Remarque :** la liaison avec les communautés locales est basée sur un échange d'informations et fait participer hommes, femmes et enfants des communautés à la prise de décisions (avant, pendant et après le **déminage/la dépollution**), et ce dans le but d'établir des priorités pour l'action contre les mines. Les programmes de l'action contre les mines ont ainsi pour but d'être inclusifs, de se concentrer sur la communauté et d'assurer une participation maximale de la part de toutes les franges de la population. Une telle participation comprend la planification, la mise en œuvre, la supervision et l'**évaluation** conjointes des projets.

**Remarque :** la liaison avec les communautés a aussi pour objectif de développer des stratégies provisoires spécifiques de sécurité, encourageant le changement des comportements individuels et communautaires. Cela a pour but de réduire l'impact des mines/REG sur les individus et les communautés jusqu'à ce que les objets eux-mêmes soient enlevés.

**Licence**

**Licence (2004) (3.157)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne un certificat délivré par une **autorité nationale de l'action contre les mines** concernant les performances d'une installation. Par exemple, un site de démolition peut avoir une licence limitant la quantité de certains explosifs, et une zone de stockage d'explosifs peut avoir une licence interdisant le stockage de certains types de munitions ou limitant leur quantité. Les **organisations de déminage/dépollution** reçoivent une **accréditation** organisationnelle ou opérationnelle attribuée par un organisme d'accréditation agréé par une autorité nationale de l'action contre les mines.

**Lier l'action contre les mines et le développement (LAMD)**

**Linking Mine Action with Development (LMAD) (2009) (3.158)**

Voir Intégration de l'action contre les mines et du développement

**Lieu de travail**

**Workplace (3.307)**

Tout endroit où des employés doivent se trouver ou se rendre en raison de leurs activités professionnelles et qui se trouve sous le contrôle direct ou indirect de l'employeur. [BIT R164]

**Lutte antimines**

**Mine action (3.173)**

Voir Action contre les mines

**Maintien en condition potentiel**

**Maintainability (2009) (3.163)**

Faculté d'un équipement, d'un composant ou d'un sous-composant d'être maintenu en état ou restauré dans des conditions d'utilisation définies, lorsque l'entretien est réalisé par du personnel qualifié, dans des conditions données et au moyen des procédures et des ressources prévues.

**Maître d'œuvre/entrepreneur**

**Contractor (2009) (3.50)**

Toute organisation (gouvernementale, non gouvernementale ou commerciale) engagée par contrat pour entreprendre une activité d'action contre les mines. La partie responsable au titre du contrat de l'exécution de celui-ci est appelée « maître d'œuvre/entrepreneur principal ». Les autres organisations et parties que le maître d'œuvre/entrepreneur principal mandate pour exécuter des composantes du contrat sont appelées « sous-traitants ». Ceux-ci relèvent du maître d'œuvre/entrepreneur principal.

**Marquage**

**Marking (3.164)**

Mise en place de mesures ou d'un ensemble de mesures visant à indiquer l'emplacement d'un **danger** ou le périmètre d'une **zone dangereuse**. Peut inclure l'emploi de panneaux indicateurs, de marques de peinture ou la pose de barrières physiques.

**Matériau ne provoquant pas d'étincelles**

**Non-sparking material (2004) (3.196)**

Matériau qui ne provoque pas d'étincelles lorsqu'on le frappe avec un outil ou une pierre, ou quand il vient lui-même frapper une surface dure.

**Matériel informatique**

**Hardware (3.123)**

Équipement physique, par opposition à un **logiciel**.

**Matériels explosifs**

**Explosive materials (3.97)**

Composants principaux ou secondaires, tel que les **détonateurs** et les **amorces**, utilisés par les **organisations de déminage/dépollution** et contenant des explosifs ou se comportant comme un explosif.

**Mécanisme d'autodestruction**

**Self-destruction mechanism (2009) (3.258)**

Mécanisme à fonctionnement automatique incorporé à la munition, qui s'ajoute au mécanisme initial de mise à feu de la munition, et qui assure la destruction de la munition à laquelle il est incorporé. [CASM]

**Mémorandum d'entente**

**Memorandum of Understanding (MOU)**

**Protocole d'entente**

**(3.170)**

Document servant à faciliter une situation ou une opération lorsqu'il n'est pas prévu de créer des droits et des obligations explicites au titre du droit international, mais qu'il s'agit d'exprimer des engagements importants de manière non contraignante.

**Mesure de protection**

**Protective measure (3.221)**

Moyens utilisés pour réduire un **risque**. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Mine**

**Mine (3.171)**

**Engin** conçu pour être placé sous ou sur le sol ou une autre surface, ou à proximité, et pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne ou d'un véhicule. [CIMAP]

**Mine antipersonnel**

**Anti-personnel Mine (APM) (3.15)**

**Mine** conçue pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes.

**Remarque :** les mines conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'un véhicule et non d'une personne, qui sont équipées de dispositifs antimanipulation, ne sont pas considérées comme des mines antipersonnel du fait de la présence de ce dispositif. [CIMAP]

**Munition**

**Munition/Ammunitions (3.192)**

Dispositif complet chargé de produits **explosifs**, propulsifs, pyrotechniques, d'amorçage ou encore d'agents nucléaires, biologiques ou chimiques, utilisé dans le cadre d'opérations militaires, y compris des **destructions**. [AAP-6]

**Remarque :** en anglais, le mot « munitions » (au pluriel) peut désigner non seulement des munitions, mais aussi des armes et des équipements militaires.

**Munition d'exercice**

**Drill munition (2005) (3.81)**

Réplique d'une **munition** spécifiquement conçue pour les démonstrations, les entraînements et l'instruction.

**Munition explosive abandonnée (MEA)**

**Abandoned Explosive Ordnance (AXO) (2005) (3.2)**

**Munition explosive** qui n'a pas été employée dans un conflit armé, qui a été laissée derrière soi ou jetée par une partie à un conflit armé et qui ne se trouve plus sous le contrôle de la partie qui l'a laissée derrière soi ou jetée. Une munition explosive abandonnée a pu être amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée. [Protocole V CCAC].

**Munition inerte**

**Inert (3.140)**

**Munition** ne contenant pas **d'explosifs**, de pièces pyrotechniques, ou de substances ou composés **lacrymogènes**, radioactifs, chimiques ou biologiques, ni aucune autre substance toxique.

Remarque : une **munition inerte** se distingue d'une munition **d'exercice** du fait qu'elle n'a pas nécessairement été conçue exclusivement à des fins d'instruction. L'état inerte d'une munition peut résulter d'une démilitarisation ou de toute autre procédure visant à éliminer tout élément ou substance **dangereux**. L'état inerte est aussi l'état d'une munition en cours de fabrication avant l'introduction d'explosifs, d'éléments ou de substances dangereux.

**Munitions lacrymogènes**

**Lachrymatory ammunition (3.154)**

Les **munitions** lacrymogènes contiennent des composés chimiques conçus pour produire une incapacité en provoquant des larmes ou une inflammation des yeux pendant un temps déterminé.

**Munition non explosée (MNE)**

**Unexploded Ordnance (UXO) (3.295)**

Voir Engin non explosé (ENE)

Munition explosive qui a été amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée. Au préalable, elle a pu être tirée, larguée, lancée ou projetée et demeure non explosée à cause d'un mauvais fonctionnement, à dessein ou pour toute autre raison.

**Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)**

**Explosive Ordnance Disposal (EOD) (3.99)**

Ensemble des opérations comprenant la **détection**, l'identification, l'évaluation, l'élimination, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs. La neutralisation et la destruction des explosifs peuvent être entreprises :

- a) dans le cadre d'une **dépollution** de routine, lors de la découverte de **REG** ;
- b) pour détruire des REG découverts en dehors de **zones dangereuses** (il peut s'agir d'un seul REG ou d'un plus grand nombre découverts dans une zone déterminée) ; ou
- c) pour détruire des **engins explosifs** qui sont devenus dangereux par détérioration, endommagement ou lors d'une tentative de **destruction**.

**Neutralisation logistique**

**Logistic disposal (2004) (3.160)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne l'élimination par divers moyens de **munitions** et **d'explosifs** se trouvant dans un **stock** (sans qu'il y ait nécessairement **destruction**). La neutralisation logistique peut exiger ou non l'emploi d'une procédure de mise hors d'état de fonctionner.

**Neutraliser/désarmer/sécuriser**

**Neutralise (3.195)**

Remettre en place des dispositifs de sécurité tels que des goupilles ou des cales dans un engin **explosif** pour empêcher l'**allumeur** de fonctionner.

Remarque : l'objet en question n'est pas sans danger pour autant, car si on enlève ces dispositifs, il redevient immédiatement actif (voir **Désamorcer**).

Remarque : une **mine** est dite neutralisée quand, en agissant de l'extérieur, on l'a rendue incapable d'exploser au passage d'une cible, bien que sa manipulation puisse encore être dangereuse. [AAP-6]

### **Non-conformité critique**

### **Critical non-conformity (2004) (3.54)**

Au cours d'une **inspection**, fait qu'une fraction de terrain de 1 m<sup>2</sup> ne réponde pas aux exigences requises en matière de **dépollution**. Les NILAM identifient deux types de non-conformité critique :

- a) la découverte d'une mine ou d'un REG ;
- b) toute autre non-conformité critique telle que définie par une autorité nationale de l'action contre les mines.

### **Normalisation européenne (NE)**

### **European normalisation (EN) (2005) (3.94)**

Voir **CEN** (Comité européen de normalisation)

### **Norme**

### **Standard (3.265)**

Une norme est un accord sous forme de document comprenant des spécifications techniques et d'autres critères précis qui doivent systématiquement servir de règles, de lignes directrices ou de définition des caractéristiques destinées à s'assurer que les matériaux, les produits, les méthodes de travail et les services sont adaptés au but à atteindre.

Remarque : les normes de l'action contre les mines visent à améliorer la sécurité et l'efficacité dans l'action contre les mines en encourageant les procédures et les pratiques adaptées aussi bien au niveau du commandement que du terrain. Pour être efficaces, ces normes doivent être quantifiables, réalisables et vérifiables.

### **Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)**

### **International Mine Action Standards (IMAS) (2009) (3.149)**

Documents élaborés par l'ONU au nom de la communauté internationale, visant à améliorer la sécurité, la **qualité** et l'efficacité de l'**action contre les mines** en donnant des lignes directrices, en établissant des principes et, dans certains cas, en définissant les exigences et les spécifications internationales.

Remarque : ces documents créent un cadre de référence qui incite – et dans certains cas oblige – les commanditaires et les dirigeants de programmes et de projets d'action contre les mines à atteindre des niveaux déterminés d'efficacité et de sécurité et à prouver que ces niveaux sont effectivement atteints.

Remarque : les documents en question offrent une terminologie commune, proposent un cadre et des règles de traitement des données permettant l'échange libre d'informations importantes ; échange qui profite à d'autres programmes et projets et qui favorise la mobilisation, la priorisation et la gestion des ressources.

### **Numéro d'identification de tâche**

### **Task identification number (ID) (3.282)**

Numéro unique employé pour désigner une **zone dangereuse**. Les numéros d'identification de tâches sont attribués par l'**Autorité nationale l'action contre les mines**.

### **Odeur**

### **Scent (3.256)**

Émanation particulière.

**Opérations de déminage/dépollution  
mécanique**

**Mechanical demining operations  
(2007) (3.166)**

Désigne l'utilisation d'engins lors d'opérations de déminage/dépollution. Il peut s'agir d'un engin seul utilisant un **outil mécanique** unique, d'un engin seul utilisant différents types d'outils ou de nombreux engins utilisant divers types d'outils.

**Organe d'accréditation**

**Accreditation body (3.7)**

Organe relevant normalement de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**, responsable de la gestion et de la mise en œuvre du système national d'**accréditation**.

**Organe de supervision**

**Monitoring body (3.189)**

Organe relevant normalement de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**, responsable de la gestion et de la mise en œuvre du système national de supervision.

**Organe d'inspection**

**Inspection body (3.143)**

Organisation qui mène au nom de l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** le contrôle de qualité (CQ) après une dépollution, en appliquant les procédures d'**échantillonnage** aléatoire ou d'autres méthodes d'**inspection** appropriées et reconnues.

**Organe principal**

**Principal (2004) (3.214)**

Organe qui en mandate un autre pour entreprendre une activité requise d'action contre les mines. L'organe principal peut être un **donateur**, une **autorité nationale de l'action contre les mines**, une organisation agissant au nom de l'autorité nationale, une organisation commerciale ou toute entité qui désire faire conduire une action contre les mines et qui engage par contrat une organisation de l'action contre les mines pour le faire.

**Organisation de déminage/de dépollution**

**Demining organisation (3.65)**

Désigne toute organisation (organisation gouvernementale, ONG ou entité militaire ou commerciale) responsable de l'exécution des projets ou travaux de déminage/dépollution. Les organisations de déminage/dépollution peuvent être des maîtres d'œuvre/entrepreneurs, des sous-traitants, des consultants ou des agents/mandataires.

**Organisation de destruction**

**Destruction organisation (2004) (3.73)**

Désigne toute organisation (organisation gouvernementale ou entité militaire ou commerciale) chargée de mettre en œuvre des projets ou des activités de **destruction de stocks**. L'organisation de destruction peut être un maître d'œuvre/entrepreneur, un sous-traitant, un consultant ou un agent/mandataire.

**Organisation d'éducation au risque  
des mines (ERM)**

**MRE organisation (2009) (3.190)**

**Organisation d'éducation au danger  
des mines**

Toute organisation, gouvernementale, non gouvernementale ou faisant partie de la société civile (par exemple des associations de femmes, des organisations de jeunesse, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, etc.), toute société commerciale et tout personnel militaire (dont les forces de maintien de la paix) chargés de la mise en place de projets ou de missions d'ERM. L'organisation chargée de l'ERM peut être maître d'œuvre/entrepreneur, sous-traitant, consultant ou agent/mandataire. Le terme de « sous-traitant en ERM » se réfère à un élément d'une organisation, quelle que soit son appellation, qui est accrédité pour conduire une ou plusieurs activités d'ERM telles que des projets d'information au public, des projets basés sur l'éducation nationale ou l'évaluation de projets de liaison avec les communautés.

**Organisation de l'action contre les mines**      **Mine action organisation (2009) (3.176)**

Se rapporte à toute organisation (gouvernementale, militaire, commerciale ou ONG/société civile) chargée de la mise en œuvre de projets et de missions d'action contre les mines. Une organisation de l'action contre les mines peut être un **entrepreneur** principal, un sous-traitant, un consultant ou un mandataire.

**Organisation internationale de normalisation (ISO)**

**International Organisation for Standardisation (ISO) (3.150)**

Remarque : fédération mondiale regroupant les organes nationaux de plus de 130 pays. Ses activités aboutissent à des accords internationaux publiés sous forme de **normes et de guides** ISO. L'ISO est une organisation non gouvernementale qui élabore des normes sur la base du volontariat, bien que certaines (principalement celles portant sur la **santé**, la **sécurité** et l'environnement) aient été adoptées par de nombreux pays comme partie intégrante de leur propre législation. L'Organisation traite de l'ensemble des activités humaines ; par conséquent, de nombreuses tâches et processus qui contribuent à l'**action contre les mines** sont traités dans une norme ISO. On trouvera une liste des normes et des guides ISO dans le catalogue de l'Organisation. Voir le site Internet [www.iso.ch/infoe/catinfo/html](http://www.iso.ch/infoe/catinfo/html)

Remarque : les normes révisées de l'action contre les mines ont été élaborées de façon à être compatibles avec les normes et les guides ISO. Adopter la présentation et les termes ISO offre de grands avantages : homogénéité du support, emploi d'une terminologie reconnue sur le plan international et plus grande adhésion de la part des organisations internationales, nationales et régionales, habituées aux normes et aux guides ISO.

**Outils mécaniques**

**Mechanical tools (2007) (3.168)**

Composants fixés à un **engin** tels que les fléaux, les fraiseuses, les tamiseurs, les rouleaux, les excavateurs, les charrues, les aimants etc. Un engin peut être équipé d'un certain nombre d'**outils** différents, qui peuvent être fixes ou interchangeables.

**Panneau de bois aggloméré**

**Particle board (2009) (3.202)**

Panneau constitué de petits morceaux de bois fixés ensemble, souvent utilisés pour tester la pénétration dans le sol des **machines de déminage/dépollution**.

**Panneau indicateur de danger**

**Hazard sign (3.130)**

Panneau manufacturé permanent qui, placé au sein d'un **système de marquage**, est destiné à alerter le public sur la présence de **mines** ou de **REG**.

**Panneau indicateur de mines**

**Mine sign (3.185)**

Panneau qui, placé au sein d'un **système de marquage**, est destiné à alerter le public sur la présence de **mines**.

**Partenaire dans l'éducation au risque des mines (ERM)**

**MRE partner (2004) (3.191)**

Institution ou mandataire qui, à l'intérieur d'une communauté touchée par des mines, est en mesure de travailler avec une organisation d'ERM afin de faciliter, d'établir ou de mettre en œuvre un projet d'ERM.

**Personnel de soutien médical**

**Medical support staff (2009) (3.169)**

Employés (hommes ou femmes) d'**organisations de déminage/dépollution** désignés, formés et équipés pour prodiguer les premiers soins et les soins médicaux complémentaires aux **démineurs** blessés lors d'un **accident**.

**Pertinence**

**Relevance (2009) (3.239)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne le niveau d'adéquation des objectifs d'un projet, d'un programme ou d'une politique avec les exigences des bénéficiaires, les besoins propres au pays considéré, les priorités globales et les politiques des **donateurs**.

**Petite bombe explosive non explosée**

**Unexploded bomblet (2009) (3.294)**

Petite bombe explosive qui a été dispersée, libérée par un disperseur ou qui s'en est séparée de toute autre manière et qui aurait dû exploser mais ne l'a pas fait. [CASM]

**Phosphore blanc**

**White phosphorous (WP) (2004) (3.306)**

Composition chimique qui, au contact de l'air, prend un régime de combustion créant un épais masque de fumée (les fumées sont toxiques pour les personnes mises en contact direct avec elles).

**Pièce témoin**

**Recognition piece (2004) (3.235)**

Morceau de métal qui est placé sous des objets de test pour les rendre détectables avec un détecteur de métal.

**Piège**

**Booby trap (3.24)**

Dispositif, **explosif** ou non, ou tout autre objet placé intentionnellement de façon à causer des victimes lors du déplacement d'un objet en apparence inoffensif ou de l'accomplissement d'un geste normalement sans danger. [Adapté de AAP-6]

**Plaidoyer/Défense de la cause**

**Advocacy (3.8)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne le soutien du public, les recommandations ou les campagnes d'information positive ayant pour objectif d'éliminer ou du moins d'atténuer **la menace** et **l'impact** des **mines** et des **REG**.

**Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution**

**Demining accident response plan (3.60)**

Plan documenté établi pour chaque **site de déminage** qui donne le détail des procédures à suivre pour évacuer les **victimes** d'un lieu d'**accident de déminage** vers un établissement de soins ou un service de chirurgie approprié.

**Plan d'échantillonnage**

**Sampling plan (3.255)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un plan précis indiquant le nombre de parcelles de 1 m<sup>2</sup> de terrain faisant partie de chaque lot qu'il convient d'inspecter (**taille de l'échantillon** ou d'une série d'échantillons) et les critères associés qui permettent de déterminer l'acceptabilité du lot (numéros d'acceptation et de rejet).

**Point de référence**

**Reference point (3.237)**

**Point de repère**

**Landmark**

Point de référence fixe situé à une certaine distance à **l'extérieur** d'une **zone dangereuse**. Il doit s'agir d'un point facile à reconnaître (carrefour ou pont, par exemple) pouvant servir à s'orienter pour atteindre un ou plusieurs **repères de base**.

**Remarque :** au plan international, ces points sont souvent aussi appelés « points géodésiques » lorsqu'ils font référence à une localisation prédéfinie telle qu'un point trigonométrique.



**Point d'inflexion**

**Turning point (2004) (3.293)**

Point déterminé du sol qui indique un changement de direction du périmètre d'une **zone dangereuse**. Il devra être clairement marqué et enregistré. Des objets métalliques enterrés devraient être utilisés pour marquer tous les points d'inflexion de manière à servir de référence permanente pour les actions futures.

**Point intermédiaire**

**Intermediate point (2004) (3.148)**

**Repères de relevé** placés entre des **points d'inflexion** qui se trouvent à plus de 50 mètres les uns des autres.

**Point ou zone de contrôle**

**Control area or point (2004) (3.51)**

Ensemble des points ou des zones où l'on contrôle les mouvements des visiteurs et du personnel sur un **site de dépollution**.

**Politique**

**Policy (2009) (3.206)**

Définit le but et les objectifs d'une organisation et énonce les règles, normes et principes qui régissent la manière dont elle prévoit d'atteindre ces objectifs.

**Politique environnementale**

**Environmental policy (2006) (3.92)**

Intentions et orientations globales d'une organisation s'agissant de ses performances environnementales, telles qu'exprimées officiellement par la direction de l'organisation. [Adapté de ISO 14001:2004 (E)]

**Préjudice**

**Harm (3.124)**

Domage corporel ou atteinte à la santé humaine, dommage matériel ou dommage à l'environnement. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Préparation du terrain**

**Ground preparation (2009) (3.119)**

Préparation du terrain dans une **zone dangereuse confirmée** ou **définie** par des moyens mécaniques qui permettent de réduire ou de supprimer les obstacles aux activités de dépollution, par exemple les fils de déclenchement, la végétation, une contamination par métal ou des sols durs, de manière à rendre les opérations de **dépollution** plus efficaces. La préparation du terrain peut ou non impliquer la détonation, la destruction ou le retrait des mines terrestres.

**Pré-test**

**Pre-test (3.212)**

Processus se situant au début d'une enquête, qui permet de valider les capacités de l'instrument choisi pour mener l'enquête.

**Prix unitaire**

**Unit rate (2004) (3.297)**

Prix fixe accepté pour des éléments d'activités et des quantités spécifiques, énoncé dans un contrat.

**Procédure d'achat en commun**

**Commonality (3.43)**

Dans le contexte de l'action contre les mines et s'agissant de l'approvisionnement en équipement, le terme se réfère à une situation dans laquelle des groupes d'individus ou des organisations utilisent des procédures communes et/ou des **équipements** communs.

**Procédure de mise hors d'état de fonctionner**

**Render Safe Procedure (RSP) (3.242)**

Emploi de méthodes et d'outils spéciaux de neutralisation et destruction des explosifs pour interrompre le fonctionnement ou dissocier les pièces essentielles d'un engin explosif afin d'éviter une **détonation** inopportune.

**Procédures opérationnelles permanentes (POP)**

**Standard/Standing Operating Procedures (SOPs) (3.266) (3.268)**

Instructions qui définissent la méthode adaptée ou couramment en vigueur pour réaliser une tâche ou une activité opérationnelle.

Remarque : les procédures opérationnelles permanentes ont pour objectif de promouvoir des niveaux mesurables de discipline, d'uniformité, de cohérence et d'identité commune au sein d'une organisation en vue d'améliorer l'efficacité et la sécurité opérationnelles. Les procédures opérationnelles permanentes doivent refléter les exigences et les réalités locales.

**Profondeur déterminée**

**Specified depth (3.262)**

Dans le contexte du **démontage humanitaire**, désigne la profondeur à laquelle il a été convenu par un contrat ou un accord qu'une **zone déterminée** sera dépolluée, selon les modalités prévues par l'**autorité nationale de l'action contre les mines** ou par une organisation agissant en son nom.

**Programme**

**Programme (2009) (3.218)**

Groupe de projets ou d'activités qui sont gérés de manière coordonnée, pour fournir des prestations qui ne seraient pas possibles ou aussi rentables si ces projets et/ou ces contrats étaient gérés indépendamment.

**Projet**

**Project (2004) (3.219)**

Mise en œuvre de ressources humaines, matérielles et financières dans le but d'entreprendre des travaux particuliers, selon des spécifications données et avec des contraintes de coût et de temps, afin de réaliser un changement bénéfique suivant des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

**Protocole II modifié**

**Amended Protocol II (APII) (3.11)**

Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC).

Remarque : il interdit l'utilisation de toute **mine antipersonnel indétectable** et régit l'emploi de catégories plus vastes de **mines**, de **pièges** et d'autres dispositifs. Aux fins des NILAM, l'article 5 définit les conditions de **marquage** et de **contrôle** des **zones minées**. L'article 9 prévoit l'enregistrement et l'utilisation de renseignements sur les **champs de mines** et les zones minées. L'annexe technique présente des directives qui concernent notamment l'enregistrement d'informations et la signalisation internationale des champs de mines et des zones minées.

**Protocole V**

**Protocol V (2007) (3.222)**

Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) relatif aux restes explosifs de guerre (REG).

Remarque : en vertu du Protocole V, les Etats parties et les parties à un conflit armé ont l'obligation d'enlever, de retirer ou de détruire les restes explosifs de guerre (art.3) et d'enregistrer, de conserver et de communiquer des renseignements concernant les munitions

explosives employées et les munitions explosives abandonnées (art.4). Ils doivent prendre toutes les précautions faisables pour protéger la population civile (art.5), les organisations et les missions humanitaires (art.6). Les Etats parties en mesure de le faire doivent fournir coopération et assistance pour le marquage, l'enlèvement, le retrait ou la destruction des REG, ainsi qu'assistance pour les soins à donner aux victimes, entre autres obligations (art.7&8). Le Protocole V est entré en vigueur le 12 novembre 2006.

**Prototype**

**Prototype (3.223)**

Équipement, composant ou sous-composant construit le plus fidèlement possible par rapport au modèle final qui sera construit.

Remarque : les prototypes sont utilisés pour aider au développement du modèle de production final et/ou pour démontrer des performances ou une conformité à des spécifications.

**Qualité**

**Quality (3.227)**

Degré avec lequel un ensemble de caractéristiques intrinsèques satisfait à des exigences. [Adapté de ISO 9000:2000]

**Rapport coût – efficacité**

**Cost-effectiveness (3.52)**

Évaluation des performances d'un système au regard de son prix de revient.

**Rapport de besoins opérationnels**

**Statement of Operational Need (SON) (3.269)**

Document qui décrit les besoins opérationnels d'un **utilisateur**.

Remarque : le rapport de besoins opérationnels doit être préparé par l'utilisateur qui a défini le besoin ou par un mandataire œuvrant au nom de l'utilisateur.

**Raté de fonctionnement**

**Failure (3.104)**

Situation dans laquelle un système, **équipement**, composant ou sous-composant ne fonctionne pas comme il le devrait.

Remarque : les ratés de fonctionnement peuvent être classés selon leur cause, leur degré, leur importance, leur dépendance et leur responsabilité.

**RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)**

**RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)  
(2005) (3.233)**

Le RDX est un explosif militaire qui est largement utilisé comme charge explosive dans l'élaboration de nombreuses **munitions**. Il est peu sensible, possède une grande stabilité chimique, mais moins importante que celle du **TNT**. Le RDX n'est jamais utilisé à l'état pur et sec à cause du danger **d'explosion** accidentelle. Il entre dans la composition de mélanges explosifs, notamment ceux qui contiennent du plastic.

**Recherche appliquée**

**Applied research (3.16)**

Recherche qui se concentre sur des problèmes clairement identifiés et des perspectives de marché.

Remarque : son but principal est d'établir la faisabilité d'une technologie appliquée afin de résoudre un problème clairement identifié selon des paramètres définis tels que le coût, le temps et le **risque**.

**Recherche opérationnelle**

Voir Analyse opérationnelle.

**Operational research (3.199)**

**Rédacteur terrain**

Personne dont la responsabilité principale consiste à s'assurer de la précision, de la pertinence, de la lisibilité et de la clarté des informations recueillies par les collecteurs sur le terrain.

**Field editor (3.106)**

Remarque : le rédacteur terrain doit travailler en collaboration étroite avec les équipes d'enquête de façon à ce que le processus de révision ait lieu immédiatement à la fin de l'enquête, alors que les équipes se trouvent encore à proximité de la communauté faisant l'objet de la révision.

**Réduction des risques**

Mesures prises pour réduire la probabilité de survenue d'un risque donné ou ses conséquences négatives.

**Risk reduction (3.248)**

**Réduction des risques dus aux mines**

Actions qui diminuent la probabilité et/ou la sévérité des dommages corporels, matériels ou environnementaux. [Adapté de ISO Guide 51:1999 (E)] La réduction des risques dus aux mines peut être réalisée par des mesures concrètes telles que la **dépollution**, la mise en place de barrières physiques et de marquages, ou par l'adoption de changements de comportement induits par l'ERM.

**Mine risk reduction (2004) (3.184)**

**Remise à disposition des terres**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne le processus qui consiste à déployer tous les efforts raisonnables pour mettre en lumière et mieux définir les **zones dangereuses confirmées**, ainsi que pour écarter tout soupçon de la présence de **mines/REG** au moyen de l'**enquête non technique**, de l'**enquête technique** et/ou de la **dépollution**.

**Land Release (2009) (3.155)**

Remarque : les critères caractérisant « tous les efforts raisonnables » doivent être définis par l'ANLAM.

**Repère de base**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un point de référence fixe servant à localiser un **objet explosif** ou une **zone dangereuse** marqués et enregistrés. Le repère de base devrait normalement se situer à une courte distance de la zone dangereuse.

**Benchmark (2004) (3.21)**

Remarque : un repère de base peut ne pas être nécessaire si le **point de référence** est suffisamment proche du périmètre de la **zone dangereuse**.

**Repère de relevé**

Repère durable employé pour faciliter la gestion des terrains marqués et des terrains dépollués lors d'opérations de déminage/dépollution.

**Survey marker (2004) (3.275)**

**Restes explosifs de guerre (REG)**

Munitions non explosées (MNE) et munitions explosives abandonnées (MEA) [Protocole V de la CCAC]

**Explosive Remnants of War (ERW) (3.100)**

**Risque**

Association de la probabilité de survenue d'un **préjudice** et de la gravité de celui-ci. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Risk (3.244)**

**Risque admissible**

**Tolerable risk (3.290)**

Risque acceptable, risque tolérable

**Risque** accepté dans un contexte donné en fonction des valeurs actuelles de la société. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Risque des mines**

**Mine risk (2004) (3.182)**

La probabilité et la gravité de préjudices physiques sur une personne, une propriété ou sur l'environnement causés par l'explosion non voulue d'une **mine** ou de **REG**. [Adapté de ISO Guide 51:1999 (E)]

**Risque résiduel**

**Residual risk (3.243)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne le risque qui demeure après le déploiement de tous les efforts raisonnables pour démentir la présence de **mines/REG**, ou retirer ou détruire ces objets dans une **zone donnée** jusqu'à une **profondeur définie**. [Version modifiée de la définition donnée dans ISO Guide 51:1999]

**Sans impact**

**Impact free (2004) (3.136)**

Terme applicable aux pays qui sont potentiellement encore pollués par des **mines** mais où les **zones minées** n'ont pas d'**impact** négatif sur les communautés en termes socio-économiques ; par exemple, les mines peuvent être dans des zones isolées, marquées et inhabitées.

Remarque : dans la plupart des cas, le terme « sans impact » devrait être considéré comme ayant une dimension temporelle (à savoir être vrai à un moment précis), car des changements de nature socioéconomique peuvent intervenir qui mettent la population en contact avec des mines/REG qui n'avaient pas d'impact auparavant.

**Santé**

**Health (2004) (3.132)**

Dans le cadre du travail, indique non seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais inclut également les éléments physiques et mentaux affectant la santé qui sont directement liés à la sécurité et à l'hygiène au travail. [OIT C155]

**Sécurité**

**Safety (3.250)**

Réduction d'un risque à un **niveau acceptable**. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Sensibilisation au risque/danger des mines**

**Mine awareness (2004) (3.177)**

Voir Éducation au risque des mines (ERM)

**Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)**

**United Nations Mine Action Service (UNMAS) (2004) (3.298)**

Point central du système des Nations Unies pour toutes les activités se rapportant aux mines.

Remarque : c'est le service du Secrétariat de l'ONU qui est responsable devant la communauté internationale de l'élaboration et de l'actualisation des **Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)**.

Remarque : l'UNICEF est le point central désigné pour l'**ERM**, dans le cadre des lignes directrices du Service de lutte antimines, qui assure la coordination globale.

**Seuil de qualité requis**

**Specified Quality Limit (SQL) (3.263)**

Dans le contexte du déminage humanitaire, désigne une indication de la **qualité** exigée des opérations de **dépollution**.

Remarque : dans le cas d'un **échantillonnage** effectué en vue de l'**acceptation**, le seuil de qualité requis constitue une limite définie entre ce qu'on peut considérer comme raisonnable en tant que donnée moyenne pour le processus et ce qui ne l'est pas. Cette limite doit pouvoir être respectée par le contractant (**organisation de déminage/dépollution**) tout en étant tolérable pour le contracteur (**Autorité nationale de l'action contre les mines** ou tout autre organisme contracteur).

Remarque : dans le cas de la dépollution des mines et des REG, le seuil de qualité requis indique la contamination moyenne (en termes d'éléments non conformes par mètre carré) à la suite d'une opération de dépollution régulière et continue.

**SIG**

**GIS (3.118)**

**Système d'information géographique (ou géospatial)**

**Geographical (or Geospatial) Information System**

Ensemble structuré d'équipements informatiques, de logiciels, de données géographiques et de personnel destiné à collecter, archiver, mettre à jour, manipuler, analyser et afficher de manière efficace toutes les formes d'informations géographiquement référencées.

Remarque : les SIG permettent à l'utilisateur de visualiser géographiquement de multiples strates de données en fonction de leur distribution et de leur association géographiques. Les SIG comprennent des outils performants qui permettent d'analyser les relations entre différentes couches d'informations.

**Signal de danger/marquage de circonstance**

**Hazard marker (3.128)**

Objet(s) autre(s) que des **panneaux indicateurs de danger** servant à indiquer les limites d'une zone pouvant présenter un danger de **mines** ou de **REG**. Les signaux de danger doivent être conformes aux prescriptions de l'**ANLAM (Autorité nationale de l'action contre les mines)**.

**Site d'élimination/de destruction**

**Disposal site (2009) (3.78)**

Zone où la destruction de **munitions** et d'**explosifs** par **détonation** et/ou par combustion est autorisée.

**Situation dangereuse**

**Hazardous situation (2004) (3.131)**

Situation dans laquelle des êtres humains, des biens ou l'environnement sont exposés à un ou plusieurs **dangers**. [Adapté de ISO Guide 51:1999 (E)]

**Sondage**

**Prodding (3.217)**

Technique de déminage/dépollution consistant à **sonder** le sol pour détecter la présence sous terre de **mines** et/ou de **REG** (voir **Excavation**).

**Sous-munition**

**Submunition (3.274)**

Toute **munition** qui, pour remplir son rôle, se sépare d'une munition mère. [AAP-6]

**Mines** ou munitions faisant partie d'une arme à sous-munitions ou de la charge militaire d'un obus d'artillerie ou d'un missile.

**Sous-munition explosive**

**Explosive submunition (2009) (3.102)**

**Munition** classique qui, pour réaliser sa fonction, est dispersée ou libérée par une **arme à sous-munitions** et est conçue pour fonctionner en faisant détoner une charge explosive avant l'impact, au moment de l'impact, ou après celui-ci. [CASM]

**Sous-munition non explosée**

**Unexploded submunition (2009) (3.296)**

Sous-munition explosive qui a été dispersée ou libérée par une arme à sous-munitions, ou s'en est séparée de toute autre manière et qui aurait dû exploser mais ne l'a pas fait. [CASM]

**Sponsor/commanditaire**

**Sponsor (3.264)**

Le sponsor chargé des **essais d'un équipement** est l'autorité qui exige que ces essais soient effectués.

Remarque : il s'agit le plus souvent d'une organisation internationale, d'un **Centre national de l'action contre les mines**, d'un **donateur** ou d'une **organisation de déminage/dépollution**.

**Stock**

**Stockpile (3.272)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne un important stock **d'engins explosifs**.

**Suivi des matériels en service**

**Post Design Services (PDS) (3.209)**

A la suite de **l'acceptation** d'un équipement, service fourni a posteriori et portant par exemple sur le développement ou la modification d'équipement en cours

Remarque : le suivi des matériels en service peut être utilisé après le contrat initial pour mettre à jour l'équipement et pour prendre en compte l'évolution des circonstances et des exigences.

**Superficie d'un lot**

**Lot size (3.161)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne la superficie d'une zone (comprenant plusieurs unités de **terrain dépollué** de 1 m<sup>2</sup>) à soumettre à une **inspection**.

**Supervision**

**Monitoring (2009) (3.188)**

Désigne un processus continu se basant sur une collecte systématique de données relatives à des indicateurs spécifiques, afin de fournir des indications sur l'étendue des progrès et la réalisation des objectifs aux gestionnaires et aux principales parties prenantes d'un projet, programme ou politique, et de les informer sur l'évolution de l'allocation des ressources. [Adapté de OCDE/CAD]

**Sûr**

**Safe (2009) (3.249)**

Absence de risque. Normalement, le terme **risque admissible** est plus approprié et précis.

Remarque : dans le contexte des **munitions**, le terme **sûr** fait référence à la « position de sûreté » d'une fusée.

**Survivants**

**Survivors (landmine/ERW) (2004) (3.276)**

Personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi une blessure physique, émotionnelle ou psychologique, une perte économique ou un dommage substantiel à leurs droits fondamentaux par des actes ou des omissions liées à l'utilisation de mines ou à la présence de REG. Les survivants ou les victimes de mines/REG incluent les individus directement touchés, leurs familles et les communautés touchées par des mines terrestres et des REG.

**Système de gestion de base de données relationnelle**

**Relational Database Management System (RDMS) (3.238)**

À l'inverse d'un simple tableau présentant un grand nombre de champs pour chaque compte rendu enregistré, ce système fait appel à des codes d'identification pour relier plusieurs tableaux de données entre eux. Les codes utilisés établissent la relation entre les différents tableaux de données. Ce système est très efficace pour la gestion d'un grand nombre de données et permet d'effectuer des interrogations détaillées pour déterminer la relation entre des données recueillies pour différents comptes rendus.

**Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA)**

**Information Management System for Mine Action (IMSMA) (2007) (3.138)**

**Remarque :** c'est le système d'information privilégié par l'ONU pour la gestion de données critiques dans le cadre des programmes soutenus sur le terrain. Le système IMSMA assiste ses utilisateurs pour la collecte et la sauvegarde des données, les comptes-rendus, l'analyse des informations et la gestion des projets. Il est principalement utilisé par le personnel des **CLAM** nationaux et régionaux. Toutefois, ce système est également déployé pour soutenir tous les types d'organisations qui mettent en œuvre des projets d'**action contre les mines**, ainsi que les organisations de **déminage/ dépollution** à tous les niveaux.

**Système de gestion environnementale**

**Environmental management system (EMS) (2006) (3.91)**

Partie du système de gestion d'une organisation qui a pour but de développer et mettre en œuvre la politique environnementale de celle-ci et d'en gérer les aspects environnementaux. [Adapté de ISO 14001:2004 (E)]

**Système de marquage**

**Marking system (3.165)**

Convention adoptée pour **marquer** les **dangers** ou les **zones dangereuses**.

**Système de marquage du danger**

**Hazard marking system (3.129)**

Ensemble d'éléments (panneaux indicateurs et barrières physiques) conçus pour avertir et protéger le public d'un **danger de mines** ou de **REG**. Le système peut impliquer la mise en place de panneaux, de repères ou de barrières physiques.

**Système de marquage permanent**

**Permanent marking system (3.203)**

Système de marquage utilisable pendant une période indéterminée, exigeant généralement un entretien (voir **Système de marquage temporaire**).

**Système de marquage temporaire**

**Temporary marking system (3.284)**

Système de marquage ayant une durée d'utilisation déterminée (voir **Système de marquage permanent**).

**Taille de l'échantillon**

**Sample size (3.252)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne le nombre de parcelles de terrain de 1 m<sup>2</sup> contenues dans un **échantillon**.



**Terrain de démolition**

Zone où la **destruction** de **munitions** et d'**explosifs** par **détonation** est autorisée.

**Demolition ground (2004) (3.70)**

**Terrain déminé/dépollué**

Voir Zone déminée/dépolluée

**Cleared land (3.36)**

*Cleared area*

**Test**

Détermination d'une ou de plusieurs caractéristiques en suivant une procédure donnée. [Adapté de ISO 9000:2000]

**Test (3.285)**

**Test et évaluation**

Activités associées au contrôle des matériels et des logiciels informatiques.

**Test and Evaluation (3.286)**

Remarque : ces activités incluent la réalisation et l'emploi de procédures et de normes, la réduction et le traitement des données ainsi que l'estimation et l'évaluation des résultats du **test** et du traitement des données au regard de critères tels que les spécifications et les **normes** prédéfinies.

**Test pilote**

Processus situé avant le début d'une phase de collecte de données à grande échelle devant garantir que tous les composants du projet d'enquête, tels que le déploiement d'équipes, la collecte de données, les comptes rendus et l'aspect administratif, se déroulent comme prévu.

**Pilot test (3.205)**

**TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)**

L'un des puissants **explosifs** les plus utilisés par les militaires. Le TNT est très stable, n'absorbe pas l'humidité et est relativement peu sensible à l'impact, au frottement, aux chocs et à l'énergie électrostatique. On le trouve dans la plupart des **mines** et des **munitions**.

**TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluene) (3.289)**

**Tous les efforts raisonnables**

Décrit le niveau d'effort minimum jugé acceptable pour identifier et documenter des **zones dangereuses**, ou pour retirer les **mines/REG** présents ou écarter le soupçon de la présence de tels objets. « Tous les efforts raisonnables » ont été déployés lorsque l'investissement de ressources supplémentaires est jugé disproportionné compte tenu des résultats attendus.

**All reasonable effort (2009) (3.10)**

**Transfert de responsabilités**

Processus par lequel le bénéficiaire (par exemple, l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** au nom de la communauté locale ou des utilisateurs du terrain) reçoit et accepte un terrain précédemment soupçonné de contenir des engins explosifs, lequel soupçon a été écarté ou réduit à un niveau acceptable au moyen d'une **enquête non technique**, d'une **enquête technique** ou d'une **dépollution**.

**Handover (2009) (3.121)**

**Unité de déminage/dépollution**

**mécanique**

Désigne aussi bien un **engin** seul que plusieurs **engins** fonctionnant en tant qu'éléments d'un système, comme par exemple un chargeur et un groupe de criblage.

**Mechanical demining unit (3.167)**

**Unité de déminage/dépollution  
subordonnée**

**Demining sub-unit (2004) (3.66)**

Élément d'une **organisation de déminage/dépollution**, quelle que soit son appellation, ayant reçu l'accréditation opérationnelle pour réaliser une ou plusieurs opérations prescrites de **déminage/dépollution** telles que l'**enquête technique**, la **dépollution manuelle**, la **neutralisation et la destruction d'explosifs** ou l'emploi d'équipes de **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.

**Usage impropre raisonnablement  
prévisible**

**Reasonably foreseeable misuse (2004)  
(3.234)**

Utilisation d'un produit, d'une procédure ou d'un service d'une manière qui n'a pas été prévue par le fournisseur, mais qui peut résulter d'un comportement humain aisément prévisible.

[Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

**Utilisateur**

**User (2009) (3.299)**

Personne (homme ou femme) ou organisation qui met en œuvre un équipement.

Remarque : en ce qui concerne l'action contre les mines, l'utilisateur peut aussi être défini comme « un groupe varié faisant autorité en matière de besoins des utilisateurs que comptent les entreprises commerciales nationales et les organisations non gouvernementales, à l'heure actuelle et à l'avenir ».

**Utilisation envisagée (du terrain)**

**Intended use (land) (3.146)**

Utilisation d'un terrain à la suite d'opérations de **déminage/dépollution**

Remarque : utilisation envisagée : utilisation d'un produit, d'une procédure ou d'un service conformément aux informations communiquées par le fournisseur. [Adapté de ISO Guide 51:1999(E)]

Remarque : l'utilisation envisagée du terrain devrait être indiquée dans la spécification des tâches de l'opération de **dépollution** et dans la documentation sur le **transfert de responsabilités** après la dépollution.

**Validation**

**Validation (3.300)**

Ratification à la suite du processus de vérification.

**Vérification**

**Verification (3.302)**

Confirmation, grâce à la fourniture de preuves objectives, que des exigences spécifiques ont été satisfaites. [Adapté de ISO 9000:2000]

**Vérification de proximité**

**Proximity verification (3.224)**

Activité qui consiste à observer les zones soupçonnées de contenir des mines et des REG citées lors des entretiens avec la communauté.

Remarque : l'observation doit être faite à partir d'une zone sûre et conformément aux protocoles appropriés.

**Viabilité**

**Sustainability (2009) (3.279)**

Dans le contexte de l'évaluation de l'action contre les mines, désigne la durabilité des bénéfices apportés par une intervention d'action contre les mines, après une assistance de grande ampleur.

**Victime**

**Victim (2009) (3.303)**

Homme, femme ou enfant ayant subi un préjudice en raison d'un **accident dû à une mine**, à un **REG** ou à une **arme à sous-munitions**.

**Remarque :** dans le contexte de l'**assistance aux victimes**, le terme « victime » peut s'appliquer aux personnes à charge d'un individu touché par une mine/REG ou aux autres personnes faisant partie de son environnement immédiat. Ce terme a donc un sens plus large que « survivant ».

**Visiteur**

**Visitor (2004) (3.305)**

Dans le cadre des NILAM, désigne toute personne qui n'est ni un membre de l'**organisation de déminage/dépollution**, ni un **employé** accrédité par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**.

**Remarque :** dans le cas où l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** n'a pas de système d'**accréditation**, l'organisation de déminage/dépollution devrait déterminer le statut des personnes qui ne sont pas des employés.

**Zone à haut risque**

**High risk area (2009) (3.133)**

Zone identifiable généralement minée, située à l'intérieur d'une **zone dangereuse confirmée**, ou zone décrite dans une enquête non technique comme étant plus susceptible que d'autres de contenir des mines/REG.

**Zone contaminée/polluée**

**Contaminated area (2009) (3.48)**

Dans le contexte de l'action contre les mines, désigne une zone où la présence de mines et/ou de REG est avérée ou soupçonnée.

**Zone contaminée par les armes à sous-munitions**

**Cluster munition contaminated area (2009) (3.40)**

Zone où la présence de restes d'armes à sous-munitions est avérée ou soupçonnée (CASM).

**Zone d'accueil et de présentation**

**Briefing area (2004) (3.27)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne un **point de contrôle** facile à repérer, devant constituer le premier point d'accès à un **chantier de déminage/dépollution**.

**Remarque :** la zone d'accueil et de présentation est dotée d'un plan du **champ de mines** indiquant le stade de dépollution atteint, réalisé à une échelle assez grande pour effectuer une présentation, et qui situe l'emplacement des points de contrôle (parc de stationnement, poste de premiers soins, aires de stockage d'explosifs, sites où des travaux de **dépollution** sont en cours et distances), ainsi que les points de distribution des équipements de protection aux **visiteurs**.

**Zone dangereuse**

**Hazard(ous) area (2009) (3.127)**

**Zone contaminée**

**Contaminated area**

Terme générique désignant une zone considérée comme contenant des **mines** et/ou des **REG**.

**Zone dangereuse confirmée (ZDC)**

**Confirmed Hazardous Area (CHA) (2009) (3.47)**

Zone identifiée par une enquête non technique ayant confirmé la nécessité d'une intervention complémentaire, sous forme d'enquête technique ou de dépollution.

**Zone dangereuse définie (ZDD)**

**Defined Hazardous Area (DHA) (2009)**  
**(3.56)**

Zone, généralement située à l'intérieur d'une ZDC, qui nécessite une dépollution complète. Habituellement, une ZDD est identifiée par une enquête approfondie.

**Zone de brûlage**

**Burning site (2005) (3.28)**

Zone où la destruction de **munitions** et d'**explosifs** par combustion est autorisée.

**Zone déclassée (de son caractère dangereux)**

**Cancelled area (2009) (3.29)**

**Zone** précédemment répertoriée comme **dangereuse** et que l'on considère désormais, suite aux enquêtes non technique et technique, comme ne présentant aucun **risque** de présence de **mines** ou de **REG**.

Remarque : ce changement de statut découlant d'informations plus précises et plus fiables, provenant par exemple d'une enquête non technique, n'est normalement autorisé que par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines**, conformément aux critères nationaux pour la **remise à disposition des terres**. La documentation relative à l'ensemble des **zones déclassées** doit être réunie et accompagnée d'une explication détaillée des motifs du changement de statut.

**Zone dépolluée**

**Cleared area (2004) (3.36)**

Terrain dépollué

*Cleared land*

Zone ayant été traitée physiquement et de façon systématique par une **organisation de dépollution** afin de garantir l'élimination et/ou la **destruction** de toutes les **mines** et de tous les **REG** jusqu'à une **profondeur déterminée**.

Remarque : la norme NILAM 09.10 présente le **système de qualité** (c'est-à-dire l'organisation, les procédures et les responsabilités) nécessaire pour déterminer que le terrain a été dépollué par l'organisation de déminage conformément à ses obligations contractuelles.

Remarque : les zones dépolluées peuvent inclure des terrains dépollués pendant l'**enquête technique**, et notamment des **couloirs limitrophes** et des **couloirs dépollués**.

**Zone déterminée**

**Specified area (3.261)**

Dans le contexte du **déminage humanitaire**, désigne une zone pour laquelle un contrat ou un accord de déminage ou de dépollution a été conclu dans les conditions fixées par l'**Autorité nationale de l'action contre les mines** ou par une organisation agissant en son nom.

**Zone de recherche**

**Box (2005) (3.26)**

Secteur de recherche

*[Anciennement boîte]*

Zone carrée délimitée à des fins de recherche pour les **chiens détecteurs d'explosifs de mines**.

Remarque : une zone de recherche mesure normalement 10 m x 10 m, mais d'autres dimensions peuvent être préférées.

**Zone de test**

**Test site (2005) (3.287)**

Site sur lequel un ensemble de zones de recherche ou de couloirs ont été préparés dans le but de tester des chiens détecteurs d'explosifs en vue d'une accréditation opérationnelle.

**Zone minée**

**Mined area (3.186)**

Zone dangereuse du fait de la présence avérée ou soupçonnée de mines [CIMAP]

**Zone soupçonnée dangereuse (ZSD)**

**Suspected Hazardous Area (SHA) (2009)  
(3.278)**

Zone que l'on soupçonne de présenter un danger de mines/REG.

Remarque : une ZSD peut être identifiée par une enquête d'impact, par d'autres formes d'études nationales ou sur une allégation de la présence d'un danger de mines/REG.

## Annexe A (Informative) Répertoire anglais-français

Anglais	Français
<b>A</b>	
3.1 Abandoned cluster munitions	Armes à sous-munitions abandonnées
3.2 Abandoned Explosive Ordnance (AXO)	Munition explosive abandonnée
3.3 Acceptance	Acceptation
3.4 Access lane	Couloir d'accès
3.5 Accident	Accident
3.6 Accreditation	Accréditation
3.7 Accreditation body	Organe d'accréditation
3.8 Advocacy	Défense de la cause/plaidoyer
3.9 Agreement	Accord
3.10 All reasonable effort	Tous les efforts raisonnables
3.11 Amended Protocol II (APII)	Protocole II modifié
3.12 Ammunition	Munition
3.13 Anti-handling device	Dispositif antimanipulation
3.14 Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC)	Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)
3.15 Anti-personnel Mine (APM)	Mine antipersonnel (MAP)
3.16 Applied research	Recherche appliquée
3.17 Armed	Armé(e)
3.18 Audit	Audit/expertise
<b>B</b>	
3.19 Battlefield	Champ de bataille
3.20 Battle Area Clearance (BAC)	Dépollution du champ de bataille (DCB)
3.21 Benchmark	Repère de base
3.22 Bomb Live Unit (BLU)	BLU
3.23 Bomblet	Bombelette
3.24 Booby trap	Piège
3.25 Boundary lane	Couloir limitrophe
3.26 Box	Zone de recherche, secteur de recherche (anciennement boîte)
3.27 Briefing area	Zone d'accueil et de présentation
3.28 Burning site	Zone de brûlage
<b>C</b>	
3.29 Cancelled area	Zone déclassée (de son caractère dangereux)
3.30 CCM (the 2008 Convention on Cluster Munitions)	Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions
3.31 CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons)	Convention de 1980 sur certaines armes classiques
3.32 CEN (European Committee for Standardization)	Comité européen de normalisation
3.33 CEN Workshop Agreement (CWA)	Accord de groupe d'étude du CEN
3.34 Certification committee	Comité de certification
3.35 Clearance	Dépollution (terme général)
3.36 Cleared area	Zone dépolluée
3.37 Cleared lane	Couloir dépollué
3.38 Cluster Bomb Unit (CBU)	Bombe à sous-munitions

3.39 Cluster munition	Armes à sous-munitions
3.40 Cluster munition contaminated area	Zone contaminée par les armes à sous-munitions
3.41 Collaboration	Collaboration
3.42 Commercial off the Shelf (COTS)	Disponible dans le commerce/Disponible sur étagère
3.43 Commonality	Procédure d'achat en commun
3.44 Community liaison	Liaison avec les communautés
3.45 Compatibility	Compatibilité
3.46 Concept formulation	Formulation de concept
3.47 Confirmed Hazardous Area (CHA)	Zone dangereuse confirmée (ZDC)
3.48 Contaminated Area	Zone contaminée/polluée
3.49 Contract	Contrat
3.50 Contractor	Maître d'œuvre/entrepreneur
3.51 Control area or point	Point ou zone de contrôle
3.52 Cost-effectiveness	Rapport coût/efficacité
3.53 Cost-plus contract	Contrat avec plus-value
3.54 Critical non-conformity	Non-conformité critique
<b>D</b>	
3.55 Decontamination	Décontamination
3.56 Defined Hazardous Area (DHA)	Zone dangereuse définie (ZDD)
3.57 Deflagration	Déflagration
3.58 Demilitarisation	Démilitarisation
3.59 Deminer	Démineur
3.60 Demining	Déminage humanitaire/déminage
3.61 Demining accident	Accident de déminage
3.62 Demining accident response plan	Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution
3.63 Demining machine	Engin de déminage/dépollution
3.64 Demining incident	Incident de déminage
3.65 Demining organisation	Organisation de déminage
3.66 Demining sub-unit	Unité de déminage subordonnée
3.67 Demining worker	Employé d'organisation de déminage
3.68 Demining worksite	Chantier/Site de déminage/dépollution
3.69 Demolition (dml)	Démolition/destruction
3.70 Demolition ground	Terrain de démolition/destruction
3.71 Destroy (destruction) in situ	Destruction sur site
3.72 Destruction	Destruction
3.73 Destruction organisation	Organisation de destruction
3.74 Detection	Détection
3.75 Detonator	Détonateur
3.76 Disarm	Désamorcer
3.77 Dispenser	Distributeur
3.78 Disposal site	Site d'élimination/de destruction
3.79 DNT (Dinitrotoluene)	DNT (Dinitrotoluène)
3.80 Donor	Donateur
3.81 Drill munition	Munition d'exercice/de manipulation
3.82 Durability	Durabilité
<b>E</b>	
3.83 Efficiency	Efficience
3.84 Effectiveness	Efficacité
3.85 Ensemble	Ensemble
3.86 Environment	Environnement
3.87 Environmental aspects	Aspects environnementaux
3.88 Environmental factors	Facteurs environnementaux

3.89 Environmental impact	Impact environnemental
3.90 Environmental impact Assessment (EIA)	Evaluation de l'impact sur l'environnement
3.91 Environmental management system (EMS)	Système de gestion environnemental
3.92 Environmental policy	Politique environnementale
3.93 Equipment	Équipement
3.94 European normalisation (EN)	Normalisation européenne (NE)
3.95 Evaluation	Évaluation
3.96 Excavation	Excavation
3.97 Explosive materials	Matériels explosifs
3.98 Explosive ordnance (EO)	Engin explosif
3.99 Explosive Ordnance Disposal (EOD)	Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)
3.100 Explosive Remnants of War (ERW)	Restes explosifs de guerre (REG)
3.101 Explosive	Explosif
3.102 Explosive submunition	Sous-munition explosive
<b>F</b>	
3.103 Failed cluster munition	Arme à sous-munitions ayant raté
3.104 Failure	Raté de fonctionnement
3.105 Feasibility study (FS)	Étude de faisabilité
3.106 Field editor	Rédacteur terrain
3.107 Fixed price contract	Contrat à prix forfaitaire
3.108 Force majeure	Force majeure
3.109 Full development (FD)	Développement à plein régime
3.110 Fuze	Fusée
<b>G</b>	
3.111 Gender analysis	Analyse de la problématique homme-femme
3.112 Gender equality	Égalité homme-femme
3.113 Gender mainstreaming	Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme
3.114 Gender sensitive	Approche tenant compte des disparités homme-femme
3.115 General Mine Action Assessment (GMAA)	Évaluation générale de l'action contre les mines
3.116 Generic requirement	Exigence générique
3.117 Georeferencing	Géoréférencement
3.118 GIS Global Information System	SIG Système d'information géographique
3.119 Ground preparation	Préparation du terrain
3.120 Group interview	Entretien collectif
<b>H</b>	
3.121 Handover	Transfert de responsabilités
3.122 Handover certificate	Certificat de transfert de responsabilités
3.123 Hardware	Matériel informatique
3.124 Harm	Préjudice
3.125 Harmful event	Événement préjudiciable
3.126 Hazard	Danger, objet explosif
3.127 Hazard(ous) area	Zone dangereuse
3.128 Hazard marker	Signal de danger/marquage de circonstance
3.129 Hazard marking system	Système de marquage du danger
3.130 Hazard sign	Panneau indicateur de danger
3.131 Hazardous situation	Situation dangereuse
3.132 Health	Santé
3.133 High risk area	Zone à haut risque
3.134 Humanitarian demining	Déminage humanitaire/déminage



<b>I</b>	
3.135 Impact	Impact
3.136 Impact free	Sans impact
3.137 Impact survey	Enquête d'impact
3.138 IMSMA	Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines
3.139 Incident	Incident
3.140 Inert	Munition inerte
3.141 Informal demining	Démunage non officiel
3.142 Inspection	Inspection
3.143 Inspection body	Organe d'inspection
3.144 Integrated mine action and development (linking mine action and development)	Intégration de l'action contre les mines et du développement (lier l'action contre les mines et le développement)
3.145 Insurance	Assurance
3.146 Intended use (land)	Utilisation envisagée (du terrain)
3.147 Interchangeability	Interchangeabilité
3.148 Intermediate point	Point intermédiaire
3.149 International Mine Action Standards (IMAS)	Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)
3.150 International Organisation for Standardisation (ISO)	Organisation internationale de normalisation
3.151 Intrusive machine	Engin travaillant par intrusion
3.152 Investment appraisal	Estimation des investissements
<b>J</b>	
<b>K</b>	
3.153 Key informants	Informateurs clés
<b>L</b>	
3.154 Lachrymatory ammunition	Munition lacrymogène
3.155 Land Release	Remise à disposition des terres
3.156 Letter of agreement	Lettre d'accord
3.157 Licence	Licence
3.158 Linking Mine Action with Development (LMAD)	Lier l'action contre les mines et le développement (LAMAD)
3.159 Local requirement	Exigence locale
3.160 Logistic disposal	Neutralisation logistique
3.161 Lot size	Superficie d'un lot
<b>M</b>	
3.162 Magazine	Dépôt
3.163 Maintainability	Maintien en condition potentiel
3.164 Marking	Marquage
3.165 Marking system	Système de marquage
3.166 Mechanical demining operations	Opérations de démunage/dépollution mécanique
3.167 Mechanical demining unit	Unité de démunage/dépollution mécanique
3.168 Mechanical tools	Outils mécaniques
3.169 Medical support staff	Personnel de soutien médical
3.170 Memorandum of Understanding (MOU)	Mémorandum d'entente
3.171 Mine	Mine
3.172 Mine accident	Accident dû à une mine
3.173 Mine action	Action contre les mines
3.174 Mine Action Centre (MAC)	Centre de l'action contre les mines (CLAM)

3.175 Mine Action Coordination Centre (MACC)	Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)
3.176 Mine action organisation	Organisation de l'action contre les mines
3.177 Mine awareness	Sensibilisation au risque/danger des mines
3.178 Mine clearance	Dépollution (selon les normes)
3.179 Mine Detection Dog(s) (MDD)	Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CDEM)
3.180 Mine free	Exempt de mines
3.181 Mine Incident	Incident dû à une mine
3.182 Mine risk	Risque des mines
3.183 Mine Risk Education (MRE)	Education au risque des mines
3.184 Mine risk reduction	Réduction des risques dus aux mines
3.185 Mine sign	Panneau indicateur de mine
3.186 Mined area	Zone minée
3.187 Minefield	Champ de mines
3.188 Monitoring	Supervision
3.189 Monitoring body	Organe de supervision
3.190 MRE organisation	Organisation d'éducation au risque des mines
3.191 MRE partner	Partenaire dans l'éducation au risque des mines
3.192 Munition	Munition
<b>N</b>	
3.193 National authority	Autorité nationale
3.194 National Mine Action Authority (NMAA)	Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)
3.195 Neutralise	Neutraliser/désarmer/sécuriser
3.196 Non-sparking material	Matériau ne provoquant pas d'étincelles
3.197 Non-technical Survey	Enquête non technique
<b>O</b>	
3.198 Operational Analysis (OA)	Analyse opérationnelle
3.199 Operational research	Recherche opérationnelle
3.200 Output	Extrant
3.201 Outcome	Effet
<b>P</b>	
3.202 Particle board	Panneau de bois aggloméré
3.203 Permanent marking system	Système de marquage permanent
3.204 Personal Protective Equipment (PPE)	Équipement individuel de protection (EIP)
3.205 Pilot test	Test pilote
3.206 Policy	Politique
3.207 Post-clearance assessment	Évaluation post-dépollution
3.208 Post-clearance inspection	Inspection post-dépollution
3.209 Post Design Services (PDS)	Suivi des matériels en service
3.210 Preliminary Development (PD)	Développement préliminaire
3.211 Preliminary study	Étude préliminaire
3.212 Pre-test	Pré-test
3.213 Primer	Amorce
3.214 Principal	Organe principal
3.215 Priority-setting	Établissement des priorités
3.216 Procurement	Approvisionnement
3.217 Prodding	Sondage
3.218 Programme	Programme
3.219 Project	Projet
3.220 Project management	Gestion de projet
3.221 Protective measure	Mesure de protection

3.222 Protocol V	Protocole V
3.223 Prototype	Prototype
3.224 Proximity verification	Vérification de proximité
3.225 Public education	Information à l'intention du public
3.226 Public information dissemination	Diffusion de l'information au public
<b>Q</b>	
3.227 Quality	Qualité
3.228 Quality assurance (QA)	Assurance qualité (AQ)
3.229 Quality Control (QC)	Contrôle qualité (CQ)
3.230 Quality Management (QM)	Gestion de la qualité (GQ)
<b>R</b>	
3.231 Random sampling	Échantillonnage aléatoire
3.232 Raster data	Données de trame
3.233 RDX (1, 3, 5 – triazacyclohexane)	RDX (1, 3, 5 – triazacyclohexane)
3.234 Reasonably foreseeable misuse	Usage impropre raisonnablement prévisible
3.235 Recognition piece	Pièce témoin
3.237 Reference point	Point de référence
3.238 Relational Database Management System (RDMS)	Système de gestion de base de données relationnelle
3.239 Relevance	Pertinence
3.240 Reliability	Fiabilité
3.241 Reliable (mine action) information	Information fiable (action contre les mines)
3.242 Render Safe Procedure (RSP)	Procédure de mise hors d'état de fonctionner
3.243 Residual risk	Risque résiduel
3.244 Risk	Risque
3.245 Risk analysis	Analyse des risques
3.246 Risk assessment	Étude des risques
3.247 Risk evaluation	Évaluation des risques
3.248 Risk reduction	Réduction des risques
<b>S</b>	
3.249 Safe	Sûr
3.250 Safety	Sécurité
3.251 Sample	Échantillon
3.252 Sample size	Taille de l'échantillon
3.254 Sampling	Échantillonnage
3.255 Sampling plan	Plan d'échantillonnage
3.256 Scent	Odeur
3.257 Secondary fragmentation	Fragmentation secondaire
3.258 Self-destruction mechanism	Mécanisme d'autodestruction
3.259 Self-neutralisation	Autoneutralisation
3.260 Sex and age disaggregated data (SADD)	Données ventilées par sexe et par âge
3.261 Specified area	Zone déterminée
3.262 Specified depth	Profondeur déterminée
3.263 Specified Quality Limit (SQL)	Seuil de qualité requis
3.264 Sponsor	Sponsor/commanditaire
3.265 Standard	Norme
3.266 Standard Operating Procedures (SOPs)	Procédures opérationnelles permanentes (POP)
3.267 Standards	Critères
3.268 Standing Operating Procedures (SOPs)	Procédure opérationnelles permanentes (POP)
3.269 Statement of Operational Need (SON)	Rapport de besoins opérationnels
3.270 Statement of Requirement (SOR)	Cahier des charges

3.271 Statement of Tasks and Outputs (STO)	Expression des fonctionnalités
3.272 Stockpile	Stock
3.273 Stockpile destruction	Destruction des stocks
3.274 Submunition	Sous-munition
3.275 Survey marker	Repère de relevé
3.276 Survivor (landmine/ERW)	Survivant (mine terrestre/REG)
3.277 Survivor assistance	Assistance aux survivants
3.278 Suspected Hazardous Area (SHA)	Zone soupçonnée dangereuse
3.279 Sustainability	Viabilité
3.280 Systematic investigation	Investigation systématique
<b>T</b>	
3.281 Targeted investigation	Investigation ciblée
3.282 Task identification number (ID)	Numéro d'identification de tâche
3.283 Technical survey	Enquête technique
3.284 Temporary marking system	Système de marquage temporaire
3.285 Test	Test
3.286 Test and evaluation	Test et évaluation
3.287 Test site	Zone de test
3.288 Theft resistant	Anti-intrusion
3.289 TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)	TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)
3.290 Tolerable risk	Risque admissible
3.291 Trial	Essai
3.292 Triangulation	Croisement des données
3.293 Turning point	Point d'inflexion
<b>U</b>	
3.294 Unexploded bomblet	Petite bombe explosive non explosée
3.295 Unexploded Ordnance (UXO)	Munition non explosée (MNE)
3.296 Unexploded submunition	Sous-munition non explosée
3.297 Unit rate	Prix unitaire
3.298 United Nations Mine Action Service (UNMAS)	Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)
3.299 User	Utilisateur
<b>V</b>	
3.300 Validation	Validation
3.301 Vector data	Données vectorielles
3.302 Verification	Vérification
3.303 Victim	Victime
3.304 Victim assistance	Assistance aux victimes
3.305 Visitor	Visiteur
<b>W</b>	
3.306 White phosphorous (WP)	Phosphore blanc
3.307 Workplace	Lieu de travail
<b>X</b>	
<b>Y</b>	
<b>Z</b>	

## Répertoire français-anglais

Français	Anglais
<b>A</b>	
Acceptation	Acceptance (3.3)
Accident	Accident (3.5)
Accident de déminage/dépollution	Demining accident (3.61)
Accident dû à une mine	Mine accident (3.172)
Accord	Agreement (3.9)
Accord de groupe d'étude du CEN	CEN Workshop Agreement (CWA) (3.33)
Accréditation	Accreditation (3.6)
Action contre les mines	Mine action (3.173)
Amorce	Primer (3.213)
Analyse de la problématique homme-femme	Gender analysis (3.111)
Analyse des risques	Risk analysis (3.245)
Analyse opérationnelle	Operational Analysis (OA) (3.198)
Anti-intrusion	Theft resistant (3.288)
Approche tenant compte des disparités homme-femme	Gender sensitive (3.114)
Approvisionnement	Procurement (3.216)
Armé(e)	Armed (3.17)
Armes à sous-munitions	Cluster munition (3.39)
Armes à sous-munitions abandonnées	Abandoned cluster munitions (3.1)
Arme à sous-munitions ayant raté	Failed cluster munition (3.103)
Aspects environnementaux	Environmental aspects (3.87)
Assistance aux survivants	Survivor assistance (3.277)
Assistance aux victimes	Victim assistance (3.304)
Assurance	Insurance (3.145)
Assurance qualité (AQ)	Quality assurance (QA) (3.228)
Audit/expertise	Audit (3.18)
Autoneutralisation	Self-neutralisation (3.259)
Autorité nationale	National authority (3.193)
Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)	National Mine Action Authority (NMAA) (3.194)
<b>B</b>	
BLU	Bomb Live Unit (3.22)
Bombe à sous-munitions	Cluster Bomb Unit (CBU) (3.38)
Bombelette	Bomblet (3.23)
<b>C</b>	
Cahier des charges	Statement of Requirement (SOR) (3.270)
Centre de coordination de l'action contre les mines (CCLAM)	Mine Action Coordination Centre (MACC) (3.175)
Centre de l'action contre les mines (CLAM)	Mine Action Centre (MAC) (3.174)
Certificat de transfert de responsabilités	Handover certificate (3.122)
Champ de bataille	Battlefield (3.19)
Champ de mines	Minefield (3.187)
Chantier/Site de déminage/dépollution	Demining worksite (3.68)
Chien(s) détecteur(s) d'explosifs de mines (CEM)	Mine Detection Dog(s) (MDD) (3.179)
Collaboration	Collaboration (3.41)
Comité de certification	Certification committee (3.34)

Comité européen de normalisation (CEN)	European Committee for Standardisation (3.32)
Compatibilité	Compatibility (3.45)
Contrat	Contract (3.49)
Contrat à prix forfaitaire	Fixed price contract (3.107)
Contrat avec plus-value	Cost-plus contract (3.53)
Contrôle qualité (CQ)	Quality Control (QC) (3.229)
Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions (CASM)	CCM (the 2008 Convention on Cluster Munitions) (3.30)
Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC)	CCW (the 1980 Convention on Certain Conventional Weapons) (3.31)
Convention d'Ottawa	Ottawa Convention/Mine Ban Treaty (MBT) (3.14)
Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP)	Anti-Personnel Mine Ban Convention (APMBC) (3.14)
Couloir d'accès	Access lane (3.4)
Couloir dépollué	Cleared lane (3.37)
Couloir limitrophe	Boundary lane (3.25)
Couloir sécurisé	Safety lane (3.37)
Croisement des données	Triangulation (3.292)
Critères	Standards (3.267)
<b>D</b>	
Danger	Hazard (3.126)
Décontamination	Decontamination (3.55)
Défense de la cause	Advocacy (3.8)
Déflagration	Deflagration (3.57)
Démilitarisation	Demilitarisation (3.58)
Déminage humanitaire/déminage*	Humanitarian demining/demining (3.134)
Déminage non officiel	Informal demining (3.141)
Démineur	Deminer (3.59)
Démolition	Demolition (dml) (3.69)
Dépollution (terme général)	Clearance (3.35)
Dépollution (selon les normes)	Mine clearance (3.178)
Dépollution du champ de bataille (DCB)	Battle Area Clearance (BAC) (3.20)
Dépôt	Magazine (3.162)
Désamorcer	Disarm (3.76)
Destruction	Destruction (3.72)
Destruction des stocks	Stockpile destruction (3.273)
Destruction sur site	Destroy (destruction) in situ/Blow in situ (3.71)
Détection	Detection (3.74)
Détonateur	Detonator (3.75)
Développement à plein régime	Full development (FD) (3.109)
Développement préliminaire (DP)	Preliminary Development (PD) (3.210)
Diffusion de l'information au public	Public information dissemination (3.226)
Disponible dans le commerce	Commercial off the Shelf (COTS) (3.42)
Disponible sur étagère	
Dispositif antimanipulation	Anti-handling device (3.13)
Distributeur	Dispenser (3.77)
DNT (Dinitrotoluène)	DNT (Dinitrotoluene) (3.79)
Donateur	Donor (3.80)
Données de trame	Raster data (3.232)
Données ventilées par âge et par sexe	Sex and age disaggregated data (SADD) (3.260)
Données vectorielles	Vector data (3.301)
Durabilité	Durability (3.82)

<b>E</b>	
Échantillon	Sample (3.251)
Échantillonnage	Sampling (3.254)
Échantillonnage aléatoire	Random sampling (3.231)
Education au risque des mines (ERM) Education au danger des mines	Mine Risk Education (MRE) (3.183)
Effet	Outcome (3.201)
Efficacité	Effectiveness (3.84)
Efficience	Efficiency (3.83)
Égalité homme-femme	Gender equality (3.112)
Employé d'organisation de démontage/dépollution	Demining Worker (3.67)
Engin de déminage/dépollution	Demining Machine (3.63)
Engin explosif	Explosive Ordnance (EO) (3.98)
Engin non explosé (ENE)	Unexploded Ordnance (UXO) (3.295)
Engin travaillant par intrusion	Intrusive machine (3.151)
Enquête d'impact	Impact survey (3.137)
Enquête non technique	Non technical Survey (3.197)
Enquête technique	Technical survey (3.283)
Ensemble	Ensemble (3.85)
Entretien collectif	Group interview (3.120)
Environnement	Environment (3.86)
Équipement	Equipment (3.93)
Équipement individuel de protection (EIP)	Personal Protective Equipment (PPE) (3.204)
Essai	Trial (3.291)
Estimation des investissements	Investment appraisal (3.152)
Établissement des priorités	Priority setting (3.215)
Étude de faisabilité	Feasibility study (FS) (3.105)
Étude des risques	Risk assessment (3.246)
Étude d'impact	Impact survey/Landmine Impact Survey (LIS) (3.137)
Étude préliminaire	Preliminary study (3.211)
Évaluation	Evaluation (3.95)
Évaluation de l'impact sur l'environnement	Environmental Impact Assessment (EIA) (3.90)
Évaluation des risques (action contre les mines)	Risk evaluation (3.247)
Évaluation générale de l'action contre les mines	General Mine Action Assessment (GMAA) (3.115)
Évaluation post-dépollution	Post-clearance assessment (3.207)
Excavation	Excavation (3.96)
Exempt de mines	Mine free (3.180)
Exigence générique	Generic requirement (3.116)
Exigence locale	Local requirement (3.159)
Explosif	Explosive (3.101)
Expression des fonctionnalités	Statement of Tasks and Outputs (STO) (3.271)
Extrant	Output (3.200)
<b>F</b>	
Facteurs environnementaux	Environmental factors (3.88)
Fiabilité	Reliability (3.240)
Force majeure	Force majeure (2009) (3.108)
Formulation de concept	Concept formulation (3.46)
Fragmentation secondaire	Secondary fragmentation (3.257)
Fusée, allumeur	Fuze (3.110)

<b>G</b>	
Géoréférencement	Georeferencing (3.117)
Gestion de la qualité (GQ)	Quality Management (QM) (3.230)
Gestion de projet	Project management (3.220)
<b>H</b>	
<b>I</b>	
Impact	Impact (3.135)
Impact environnemental	Environmental impact (3.89)
Incident	Incident (3.139)
Incident de dépollution	Demining incident (3.64)
Incident dû à une mine	Mine Incident (3.181)
Informateurs clés	Key informants (3.153)
Information à l'intention du public	Public education (3.225)
Information fiable (action contre les mines)	Reliable (mine action) information) (3.241)
Inspection	Inspection (3.142)
Inspection post-dépollution	Post-clearance inspection (3.208)
Intégration de l'action contre les mines et du développement (lier l'action contre les mines et le développement)	Integrated mine action and development (linking mine action and development) (3.144)
Intégration des questions liées à l'égalité homme-femme	Gender mainstreaming (3.113)
Interchangeabilité	Interchangeability (3.147)
Investigation ciblée	Targeted investigation (3.281)
Investigation systématique	Systematic investigation (3.280)
<b>J</b>	
<b>K</b>	
<b>L</b>	
Lettre d'accord	Letter of agreement (3.156)
Liaison avec les communautés	Community liaison (3.44)
Licence	Licence (3.157)
Lier l'action contre les mines et le développement (LAMD)	Linking Mine Action with Development (LMAD) (3.158)
Lieu de travail	Workplace (3.307)
Lutte antimines	Mine action (3.173)
<b>M</b>	
Maintien en condition potentiel	Maintainability (3.163)
Maître d'œuvre/entrepreneur	Contractor (3.50)
Marquage	Marking (3.164)
Matériau ne provoquant pas d'étincelles	Non-sparking material (3.196)
Matériel informatique	Hardware (3.123)
Matériels explosifs	Explosive materials (3.97)
Mécanisme d'autodestruction	Self-destruction mechanism (3.258)
Mémorandum d'entente Protocole d'entente	Memorandum of Understanding (MOU) (3.170)
Mesure de protection	Protective measure (3.221)
Mine	Mine (3.171)
Mine antipersonnel	Anti-personnel Mine (APM) (3.15)
Munition	Munition/Ammunitions (3.192)
Munition d'exercice	Drill munition (3.81)
Munition explosive abandonnée (MEA)	Abandoned Explosive Ordnance (AXO)(3.2)



Munition inerte	Inert (3.140)
Munitions lacrymogènes	Lachrymatory ammunition (3.154)
Munition non explosée (MNE)	Unexploded Ordnance (UXO) (3.295)
<b>N</b>	
Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX)	Explosive Ordnance Disposal (EOD) (3.99)
Neutralisation logistique	Logistic disposal (3.160)
Neutraliser/désarmer/sécuriser	Neutralise (3.195)
Non-conformité critique	Critical non-conformity (3.54)
Normalisation européenne (NE)	European Normalisation (EN) (3.94)
Norme	Standard (3.265)
Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)	International Mine Action Standards (IMAS) (3.149)
Numéro d'identification de tâche	Task identification number (ID) (3.282)
<b>O</b>	
Odeur	Scent (3.256)
Opérations de déminage/dépollution mécanique	Mechanical demining operations (3.166)
Organe d'accréditation	Accreditation body (3.7)
Organe de supervision	Monitoring body (3.189)
Organe d'inspection	Inspection body (3.143)
Organe principal	Principal (3.214)
Organisation de déminage/dépollution	Demining organisation (3.65)
Organisation de destruction	Destruction organisation (3.73)
Organisation d'éducation au risque des mines (ERM)	MRE organisation (3.190)
Organisation de l'action contre les mines	Mine action organisation (3.176)
Organisation internationale de normalisation (ISO)	International Organisation for Standardisation (ISO) (3.150)
Outils mécaniques	Mechanical tools (3.168)
<b>P</b>	
Panneau de bois aggloméré	Particle board (3.202)
Panneau indicateur de danger	Hazard sign (3.130)
Panneau indicateur de mines	Hazard sign (3.130)
Partenaire dans l'éducation au risque des mines (ERM)	MRE partner (3.191)
Personnel de soutien médical	Medical support staff (3.169)
Pertinence	Relevance (3.239)
Petite bombe explosive non explosée	Unexploded bomblet (3.294)
Phosphore blanc	White phosphorous (WP) (3.306)
Pièce témoin	Recognition piece (3.235)
Piège	Booby trap (3.24)
Plaidoyer/Défense de la cause	Advocacy (3.8)
Plan de secours en cas d'accident de déminage/dépollution	Demining accident response plan (3.60)
Plan d'échantillonnage	Sampling plan (3.255)
Point de référence	Reference point (3.237)
Point d'inflexion	Turning point (3.293)
Point intermédiaire	Intermediate point (3.148)
Point ou zone de contrôle	Control area or point (3.51)
Politique	Policy (3.206)
Politique environnementale	Environmental policy (3.92)
Préjudice	Harm (3.124)
Préparation du terrain	Ground preparation (3.119)
Pré-test	Pre-test (3.212)
Prix unitaire	Unit rate (3.297)

Procédure d'achat en commun	Commonality (3.43)
Procédure de mise hors d'état de fonctionner	Render Safe Procedure (RSP) (3.242)
Procédures opérationnelles permanentes (POP)	Standard/Standing Operating Procedures (SOPs) (3.266) (3.268)
Profondeur déterminée	Specified depth (3.262)
Programme	Programme (3.218)
Projet	Project (3.219)
Protocole II modifié	Amended Protocol II (APII) (3.11)
Protocole V	Protocol V (3.222)
Prototype	Prototype (3.223)
<b>Q</b>	
Qualité	Quality (3.227)
<b>R</b>	
Rapport coût – efficacité	Cost-effectiveness (3.52)
Rapport de besoins opérationnels	Statement of Operational Need (SON) (3.269)
Raté de fonctionnement	Failure (3.104)
RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane)	RDX (1, 3, 5 - triazacyclohexane) (3.233)
Recherche appliquée	Applied research (3.16)
Recherche opérationnelle	Operational research (3.199)
Rédacteur terrain	Field editor (3.106)
Réduction des risques	Risk reduction (3.248)
Réduction des risques dus aux mines	Mine risk reduction (3.184)
Remise à disposition des terres	Land Release (3.155)
Repère de base	Benchmark (3.21)
Repère de relevé	Survey marker (3.275)
Restes explosifs de guerre (REG)	Explosive Remnants of War (ERW) (3.100)
Risque	Risk (3.244)
Risque admissible	Tolerable risk (3.290)
Risque des mines	Mine risk (3.182)
Risque résiduel	Residual risk (3.243)
<b>S</b>	
Sans impact	Impact free (3.136)
Santé	Health (3.132)
Sécurité	Safety (3.250)
Sensibilisation au risque/danger des mines	Mine awareness(3.177)
Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM)	United Nations Mine Action Service (UNMAS) (3.298)
Seuil de qualité requis	Specified Quality Limit (SQL) (3.263)
SIG	GIS (3.118)
Signal de danger/marquage de circonstance	Hazard marker (3.128)
Site d'élimination/de destruction	Disposal site (3.78)
Situation dangereuse	Hazardous situation (3.131)
Sondage	Prodding (3.217)
Sous-munition	Submunition (3.274)
Sous-munition explosive	Explosive submunition (3.102)
Sous-munition non explosée	Unexploded submunition (3.296)
Sponsor/commanditaire	Sponsor (3.264)
Stock	Stockpile (3.272)
Suivi des matériels en service	Post Design Services (PDS) (3.209)
Superficie d'un lot	Lot size (3.161)
Supervision	Monitoring (3.188)
Sûr	Safe (3.249)
Survivants	Survivors (landmine/ERW) (3.276)

Système de gestion de base de données relationnelle	Relational Database Management System (RDMS) (3.238)
Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA)	Information Management System for Mine Action (IMSMA) (3.138)
Système de gestion environnementale	Environmental management system (EMS) (3.91)
Système de marquage	Marking system (3.165)
Système de marquage du danger	Hazard marking system (3.129)
Système de marquage permanent	Permanent marking system (3.203)
Système de marquage temporaire	Temporary marking system (3.284)
<b>T</b>	
Taille de l'échantillon	Sample size (3.252)
Terrain de démolition	Demolition ground (3.70)
Terrain déminé/dépollué	Cleared land (3.36)
Test	Test (3.285)
Test et évaluation	Test and Evaluation (3.286)
Test pilote	Pilot test (3.205)
TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluène)	TNT (2, 4, 6-Trinitrotoluene) (3.289)
Tous les efforts raisonnables	All reasonable effort (3.10)
Transfert de responsabilités	Handover (3.121)
<b>U</b>	
Unité de déminage/dépollution mécanique	Mechanical demining unit (3.167)
Unité de déminage/dépollution subordonnée	Demining sub-unit (3.66)
Usage impropre raisonnablement prévisible	Reasonably foreseeable misuse (3.234)
Utilisateur	User (2009) (3.299)
Utilisation envisagée (du terrain)	Intended use (land) (3.146)
<b>V</b>	
Validation	Validation (3.300)
Vérification	Verification (3.302)
Vérification de proximité	Proximity verification (3.224)
Viabilité	Sustainability (3.279)
Victime	Victim (3.303)
Visiteur	Visitor (3.305)
<b>W</b>	
<b>X</b>	
<b>Y</b>	
<b>Z</b>	
Zone à haut risque	High risk area (3.133)
Zone contaminée/polluée	Contaminated area (3.48)
Zone contaminée par les armes à sous-munitions	Cluster munition contaminated area (3.40)
Zone d'accueil et de présentation	Briefing area (3.27)
Zone dangereuse	Hazard(ous) area (3.127)
Zone dangereuse confirmée (ZDC)	Confirmed Hazardous Area (CHA) (3.47)
Zone dangereuse définie (ZDD)	Defined Hazardous Area (DHA) (3.56)
Zone de brûlage	Burning site (3.28)
Zone déclassée (de son caractère dangereux)	Cancelled area (3.29)

Zone dépolluée	Cleared area (3.36)
Zone déterminée	Specified area (3.261)
Zone de recherche [ <i>Anciennement boîte</i> ]	Box (3.26)
Zone de test	Test site (3.287)
Zone minée	Mined area (3.186)
Zone soupçonnée dangereuse (ZSD)	Suspected Hazardous Area (SHA) (3.278)

## Enregistrement des amendements

### Gestion des amendements aux NILAM

Il est procédé à une révision complète des séries de Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) tous les trois ans. Des amendements peuvent toutefois être apportés avant cette échéance pour des raisons de sécurité opérationnelle et d'efficacité, ou pour des raisons éditoriales.

A mesure que des amendements à la présente norme sont adoptés, ils sont enregistrés avec un numéro d'ordre, une date et un exposé sommaire les décrivant. Le numéro d'amendement apparaît également sur la page de garde de la NILAM, par insertion sous la date d'édition de la mention « inclus l'amendement n° 1 etc. ».

La révision formelle de chaque NILAM peut donner lieu à la publication de nouvelles éditions. Lorsqu'une nouvelle édition est publiée, les amendements de l'édition précédente sont inclus dans le texte révisé et le tableau des amendements est vidé. Il se remplit ensuite à nouveau jusqu'à la révision formelle suivante.

Les amendements les plus récents sont accessibles en ligne sur le site Web [www.mineactionstandards.org](http://www.mineactionstandards.org).

Numéro	Date	Détails
1	01/12/2004	<p>1. Changement de format.</p> <p>2. Changements mineurs d'édition de textes</p> <p>3. Changements notoires :</p> <p>a) <u>Nouvelles définitions</u> : Munition explosive abandonnée (MEA) ; accord ; audit/expertise ; BLU ; zone tampon ; Accord de groupe du CEN ; contrat ; maître d'oeuvre/entrepreneur ; contrat avec plus value ; employé d'organisation de déminage ; site de déminage ; organisation de destruction ; ductilité ; éducation ; émanation ; maladie épidémique ; boîte de filtre ; cartouche filtrante ; conteneur de filtre ; contrat à prix fixe ; tube flexible ; force majeure ; préparation du terrain ; traitement du terrain ; évènement préjudiciable ; situation dangereuse ; vérification historique ; absence d'impact ; inspection ; enquête d'impact ; lettre d'accord ; application mécanique ; centre de coordination de l'action contre les mines ; organisation de l'action contre les mines ; sensibilisation ; exempt de mines ; risque des mines ; réduction des risques dus aux mines ; sans mines ; niveau de menace (mines) ; organisation d'éducation au risque des mines ; partenaire d'éducation au risque des mines ; autorité nationale ; filtres positifs, négatifs et neutres ; inspection post-dépollution ; maintenance préventive ; principal ; programme ; projet ; gestion du projet ; proposition ; diffusion de l'information au public ; quarantaine ; mauvaise utilisation raisonnablement prévisible ; morceau de reconnaissance ; information fiable (action contre les mines) ; acier ; substance cible ; appel d'offre ; procédé d'appel d'offre ; zone de test ; anti-intrusion ; dureté ; unité de change ; déminage d'initiative locale ; visiteur ; résistant aux intempéries ; phosphore blanc (72 définitions).</p> <p>b) <u>Définitions abandonnées</u> : opinion d'expert ; dépollution à l'aide de moyens mécaniques ; information au public.</p>

		<p>c) <u>Changement de définitions</u> : accréditation ; réduction de zone ; repère ; boîte ; zone d'accueil et de présentation ; zone de brûlage ; zone désignée comme non dangereuse ; zone déminée/dépolluée ; liaison avec les communautés ; point ou zone de contrôle ; non-conformité critique ; démilitarisation ; démineur ; unité de déminage subordonnée ; terrain de démolition ; destruction ; détection ; zone de destruction ; entraînement ; évaluation générale de l'action contre les mines ; santé ; inspection ; Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines IMSMA ; incident ; inerte ; point intermédiaire ; licence ; neutralisation logistique ; dépôt ; action contre les mines ; éducation aux risques des mines ; supervision ; matériau ne provoquant pas d'étincelles ; développement préliminaire ; Assurance Qualité (AQ) ; expression de besoin ; repère de relevé ; survivant ; enquête technique ; menace ; point d'inflexion ; Service de lutte antimines des Nations Unies (SLAM) ; zone utilisable ; victime ; assistance aux victimes.</p>
2	23/05/2005	<p>1. Paragraphe 1 : changement de but.                  2. Paragraphe 2 : nouveau sous paragraphe n.                  3. <u>Nouvelles définitions</u> : Dépollution du champ de bataille (DCB) ; Normalisation européenne ; Restes explosifs de guerre (REG) (3 définitions).                  4. <u>Définitions retirées</u> : zone tampon ; ductilité ; émanation ; maladie épidémique ; boîte de filtre ; filtre cartouche filtrante ; conteneur à filtre ; tube flexible ; vérification historique ; exempt de mines ; niveau de menace mines ; organisateur ; filtres positifs ; négatifs et neutres ; maintenance préventive ; quarantaine ; substance cible ; rugosité ; résistant aux intempéries ; odeur indésirable ; zone utilisable (25 définitions).                  5. <u>Changements de définition</u> : Munition explosive abandonnée (MEA) ; acceptation ; boîte ; zone de brûlage ; maître d'œuvre/entrepreneur ; DNT (Dinitrotoluène) ; munition d'exercice ; Neutralisation et destruction des explosifs ; transfert de responsabilités ; Education au risque des mines (ERM) ; Assurance Qualité (AQ) ; RDX (1, 3,5-triazacyclohexane) ; zone de test.</p>
3	01/08/2006	<p>1. Changements mineurs et additions dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> paragraphes de l'avant-propos.                  2. <u>Nouvelles définitions</u> : environnement ; aspects environnementaux ; impact environnemental ; Système de gestion environnementale ; politique environnementale ; paritarisme ; zone soupçonnée dangereuse (7 définitions).                  3. <u>Définitions retirées</u> : procédé terrain ; zone dangereuse de fragmentation ; application mécanique ; menace mine (4 définitions).                  4. <u>Changements de définitions</u> : « audit/expertise » et une définition additionnelle au terme "évaluation" a été ajouté.                  5. Insertion du terme « Restes Explosifs de Guerre – REG »                  6. Retrait du terme « menace » tout au long du glossaire.</p>
4	30/06/2009	<p>1. <u>Nouvelles définitions</u> ou <u>définitions modifiées</u> portant la mention « 2009 » entre parenthèses.                  2. <u>Définitions retirées</u> : acier ; aliénation ; appel d'offre ; déminage d'initiative locale ; détonation ; développement ; éducation ; engin ; enquête d'impact ; enquête de niveau 2 ; excavation (<i>sapping</i>) ; guide ; paritarisme ; procédure d'appel d'offre ; proposition ; recherche pure ; recherche ; réduction de zone ; zone réduite.</p>